ADRESSE

AUX AMIS

DE LA PAIX.

Par M. SERVAN, ancien Avocat-Général au parlement de Grenoble.

1789.

AVERTISSEMENT.

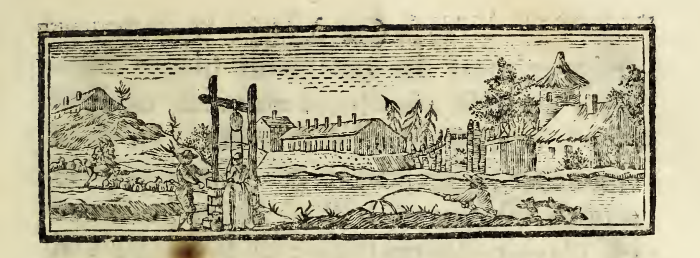
LA maladie de l'État, aigrie déjà par sa durée, semble s'envenimer encore à l'approche de son terme : il m'a paru qu'en ce moment un ouvrage utile seroit celui où l'on s'attacheroit à montrer l'intérêt de tous les partis, dans la paix & la plus prompte conclusion.

C'est à peu près ce que je me suis proposé dans ces feuilles ; je voudrois que leur résultat fût de convaincre les hommes les plus acharnés contre la révolution actuelle, que le plus grand péril pour eux, seroit de la faire avorter.

J'ai rassemblé sur ce sujet les plus fortes objections ou les plus spécieuses ; & si je n'ai pu donner à toutes des répones sans réplique, il n'en est aucune où je n'apporte quelque adoucissement.

Je ne me dissimule point qu'on est à présent excédé de lecture, & que cet

ouvrage, malgré ſes bonnes intentions, ne ſera vraiſemblablement utile à perſonne ; du moins ſera-t-il utile à moi-même, & j'avoue que je me conſolerai d'avoir achevé, pour le ſeul contentement de mon cœur, ce foible écrit que ſon inſpiration ſeule m'a fait commencer : quand je n'aurois point écrit pour le repos des autres, j'aurois eu beſoin d'écrire pour le mien ; & dans le ſalut ou la ruine de ma patrie, ces ſentimens de paix, dont je dépoſe ici le témoignage, ne pourront qu'augmenter ma joie ou ſoulager ma douleur.



ADRESSE

AUX AMIS DE LA PAIX.

Les hommes paſſionnés & dangereux, ne liſent guère; ou ne liſent que des livres dangereux & paſſionnés comme eux; ils rejettent tout ce qui ne les flatte point. Toutes les penſées modérées les irritent.

Hommes équitables, hommes ſages, vrais amis de la paix; je ne puis donc m'adreſſer qu'à vous: vous ſeuls aurez la patience de me lire; & peut-être le courage de me croire.

Et voici d'abord ce que j'oſe vous dire: il n'eſt plus temps; Amis de la paix, il n'eſt plus temps, de vous cacher dans la retraite que vous chériſſez; de fuir les hommes injuſtes & turbulens que vous

craignez, ou de garder un ſilence modeſte au milieu de leurs diſputes emportées : il n'eſt plus tems enfin, de vous contenter de réfléchir & d'obſerver ; le repos n'eſt plus de ſaiſon ; & la prudence eſt d'avoir du courage : il faut agir, il faut parler vous-mêmes : voici le moment où vous devez vous répandre en public, vous montrer partout : & plût au ciel que dans ce moment critique, tout homme ſage osât ſe donner à lui-même la place, & s'il le pouvoit, la hauteur d'un obéliſque dans les places publiques.

Amis de la paix, lorſque tout conjure pour ſa ruine, c'eſt à vous enfin de conſpirer pour ſon ſalut, & vous n'avez pas un ſeul moment à perdre ; ſi vous laiſſez échapper celui qui s'enfuit, votre ſilence & votre inaction ſeront auſſi coupables que les diſcours & les complots même des hommes factieux : ils auront voulu perdre la patrie, & vous n'aurez pas voulu la ſauver. Que dis-je ? ils auront même déployé plus de courage pour faire le mal, que vous pour l'empêcher : & prenez bien garde qu'en partageant avec eux le crime de mauvais citoyens, vous n'ayez tout ſeuls l'infamie de la lâcheté.

Bons Citoyens ! concevez-vous bien la

ſituation où nous ſommes ? encore un moment de patience & de courage, & la France eſt ſauvée ; encore un degré d'anarchie, & la France eſt perdue : ne voyez-vous pas la Nation entière, ſuſpendue par un cheveu ſur un abyme ? & le ciſeau de la diſcorde eſt ouvert. Bons Citoyens ! que ferez-vous ? ... Ah ! ſans doute, tout ce que vous pourrez faire : ce qui n'excédera pas entièrement votre pouvoir, vous le comprendrez rigoureuſement dans votre devoir même.

Et d'abord ce que vous avez de plus preſſant, c'eſt de vous unir : formez enfin des aſſemblées d'hommes ſages, comme il y en a d'hommes turbulens : quoi, les inſenſés & les méchans ſavent s'unir, & les bons & les ſages ne ſauront que s'iſoler ! Que la ſageſſe eſt dangereuſe, ſi elle ne veut être utile qu'à elle-même ! Uniſſez-vous donc, bons Citoyens, & ne tardez point à montrer à la patrie des aſſemblées régulières, dont l'unique objet ſoit le rétabliſſement de la paix par tous les moyens qui dépendront de votre fortune, de vos lumières, & de votre courage ; là vous vous éclairerez mutuellement ſur les dangers communs : vous vous communiquerez vos obſervations & vos

vues ; vous vous animerez à chercher enſemble les reſſources, & jamais vous ne vous ſéparerez, qu'après avoir concerté chaque jour les combats que vous devez livrer à toutes les idées, comme à toutes les actions dangereuſes.

Dans ce moment d'effervеſcence terrible, attendez-vous à trouver par-tout les idées exagérées, par-tout les actions tendant à la violence. Vous ſerez environnés d'hommes qui reſſemblent à ceux que l'ivreſſe a frappés ; toutes les limites, les routes même varient à leurs yeux troublés ; & parce qu'ils chancellent, ils croient que leur chemin eſt mobile ; ce que les uns appellent, *juſtice inviolable*, vous l'entendrez nommer par les autres, *oppreſſion inſupportable*. Droits, devoirs, raiſon, équité, toutes ces notions de morale qui doivent être fixées comme des termes, chez des hommes ſoumis à des lois, ſont maintenant ébranlées dans leurs fondemens par les ſecouſſes d'une grande révolution : chacun s'empreſſe de les ſaiſir comme des matériaux pour l'édifice qui lui convient dans la ſubverſion générale ; & tous diſputant ſur des ruines, ſont prêts de s'en faire des armes pour achever de s'écraſer par leurs ruines mêmes.

I.

Amis de la paix, vous trouverez des ames douces & ſenſibles, que les meurtres & tous les crimes de la populace, ont indignés contre le peuple même.

Vous trouverez des ames timides, épouvantées par le trouble, & préférant déjà l'ordre apparent du deſpotiſme, aux déſordres qu'entraînent les efforts pour la liberté.

Vous rencontrerez même encore des hommes ſuperſtitieux, qui croient la religion perdue, pour peu qu'on touche au ſacerdoce.

A chaque pas vous ſerez arrêtés par la foule de ces hommes qui ſe font aujourd'hui une profeſſion de la politique même, s'emparant hardiment de l'avenir pour le ſemer de préſages funeſtes, & recueillant d'avance chez la génération future une moiſſon de malheurs qu'ils ſe plaiſent à répandre au milieu de la génération préſente : en même temps d'autres hommes, pour qui l'idée ſeule *d'égalité* eſt un joug inſupportable, vous heurteront de leur orgueil irrité.

Enfin, ſi vous voulez deſcendre au peuple, & juſqu'à la populace même, vous ſerez révoltés, peut-être, de ces

ames grossières & violentes, ouvertes à tous les mensonges comme à tous les excès.

Amis de la paix, observez tout ce que ces hommes font, avec vigilance ; écoutez tout ce qu'ils disent, avec patience, & répondez à tout avec modération.

Ne vous obstinez point à consoler par le souvenir des maux passés ou par les espérances des biens à venir, ces ames passionnées que le présent seul occupe.

Au lieu de vous attacher à combattre les principes de chacun, appliquez-vous plutôt à leur montrer les convenances qui paroissent supérieures aux principes même.

Tâchez enfin dans ce chaos de les ramener doucement à l'intérêt général, par ce fil de l'intérêt particulier, que la passion a brisé dans leurs mains.

I I.

Amis de la paix, attendrissez-vous avec ces hommes humains & sensibles, que les violences, les outrages, les meurtres, les crimes de tous les genres ont rempli de terreur & de pitié.

Mais, leur direz-vous, ne commettez pas l'injustice de confondre une grossière & vile populace avec le bon & véritable

peuple, laborieux, honnête, & plus essentiellement ami de l'ordre que nous-mêmes : car enfin, le peuple a besoin de l'ordre pour s'assurer le nécessaire ; & nous ne l'implorons guère qu'afin de protéger nos plaisirs. Appellerez-vous, *la Nation françoise*, ce tas de brigands achevés, ou commencés, sans profession, sans domicile, sans patrie ? insectes qui prouvent les vices du gouvernement où ils pullulent ; comme les vers annoncent un cadavre & prouvent la mort du corps qu'ils détruisent.

III.

Amis de la paix, quand on vous dira que la Nation françoise a changé de caractère en changeant de position ; quand on vous peindra la confusion de tous les droits, l'oubli de tous les devoirs, le mélange des conditions, l'anéantissement de toutes les distances, par-tout enfin, l'insubordination qui mène à tous les désordres par la licence ; quand on en voudra conclure que l'ancien avilissement a tout-à-fait corrompu notre nation, que la servitude nous a rendu incapables de la vraie liberté, & que pour avoir trop obéis nous ne sommes plus dignes de nous gouverner nous-mêmes : pourquoi, répondrez-vous,

voulez-vous ſi légérement déſeſpérer du caractère de la Nation ? ne faut-il pas diſtinguer un accident paſſager, d'un état durable ? la criſe qui peut guérir eſt-elle toujours une maladie mortelle ? Que diriez-vous d'un homme qui s'épouvanteroit de ſe voir couvrir de puſtules après avoir reçu l'inoculation pour garantir ſa vie même ? Vous vous étonnez de quelques actes d'inſubordination & de licence ; mais, que ne vous étonnez-vous bien davantage, en voyant la France ſans lois, ſans magiſtrats, ſans force qui la contienne & la dirige, & ſachant pourtant ſe contenir & ſe diriger depuis deux mois entiers par la ſeule force du ſentiment, ou de l'habitude de l'ordre ?

Cherchez dans les hiſtoires humaines, quelque autre exemple d'un ſi grand empire, où tous les citoyens armés, & livrés pour toute règle à leurs paſſions, aient ſi long-temps conſpiré à ſe conſerver plutôt qu'à ſe détruire.

Doit-on augurer d'un tel peuple une licence incurable, ou le facile rétabliſſement de l'ordre ? Si la ſeule habitude du travail a pu contenir les dernières claſſes des citoyens ; ſi la ſeule puiſſance de la morale a pu réprimer les autres, qu'arrivera-t-il lorſque les lois ſoutien-

dront ces hommes de toute leur énergie ?

De tout temps le peuple françois est connu par sa soumission à des lois vicieuses : est-ce un motif d'augurer sa révolte contre des lois plus sages ? Il est célèbre par son attachement pour les plus mauvais rois, est-ce un présage de son ingratitude pour le plus doux des princes ; celui qui a plus rendu aux François en deux mois, que ses prédécesseurs ne leur avoient ravi en huit siècles ?

S'il est vrai que les peuples aient leurs caractères comme les hommes, croyons qu'ils sont également invariables pour les peuples comme pour les individus ; le caractère est un cercle, autour duquel les hommes peuvent tourner, mais dont ils ne peuvent sortir jamais : Et soyons bien sûrs que le François, léger, impétueux, prompt à censurer, à murmurer même, sera toujours le peuple le plus facile à gouverner avec du pain & de l'honneur.

Il ne faut point confondre un peuple barbare & devenu féroce, avec un peuple avili & corrompu : parmi les excès de la populace même on n'a remarqué ni l'avilissement de la lâcheté, ni la corruption de l'avarice ; on ne l'a point vu, dans ses atrocités, marchander avec de l'argent la vie de ses ennemis ni la sienne : quelle

pitié d'obſerver toujours une nation chez ſes maîtres, & de juger des vices qui ſont dans les chaumières par ceux qu'on voit dans les palais! Voyez un grand chêne dont les inſectes ont attaqué la cime: elle ſe briſe ſous l'effort d'un orage; mais l'arbre reſte debout en réſiſtant par ſes racines; telle eſt la France. La tête de ce grand chêne eſt briſée, mais le peuple comme des racines profondes le ſoutient au milieu de l'orage.

I V.

Amis de la paix, vous êtes bien convaincus qu'on ne peut la conſerver que par la liberté fondée ſur les lois: mais ne vous révoltez point contre ces ames timides qui vous diront qu'un ſiècle de deſpotiſme eſt moins funeſte que quelques mois d'anarchie; que la révolution la plus heureuſe, coûte toujours trop cher, & que la liberté eſt un héritage qu'il faut laiſſer défricher à ſes enfans.

Vous leur répondrez avec modération, qu'après un ſiècle de deſpotiſme on trouve encore un ſiècle de deſpotiſme; & qu'après quelques mois d'anarchie on a ſouvent conquis des ſiècles de liberté.

V.

Amis de la paix, vous vous appercevrez bientôt que la vanité de paroître de grands politiques, a faifi la plupart de vos concitoyens; comme autrefois ils étoient paffionnés de paroître des hommes à bonnes fortunes.

C'eft le malheur de notre nation, que tout, jufqu'à la raifon, y prend les travers de la mode; attendez-vous donc à trouver à chaque pas de ces politiques abfurdes, injuftes, ou menteurs.

Ils accuferont de mille défauts les décrets de l'Affemblée nationale. Mais vous, fans difcuter leurs reproches, contentez-vous de leur dire: vous avez envoyé des hommes à l'Affemblée nationale, & vous vous étonnez que leur ouvrage ne foit pas fans défaut.

Tantôt ils fe plaindront de l'extrême lenteur, & tantôt de l'extrême précipitation de cette affemblée.

Sans les faire rougir de leur contradiction, demandez feulement fi jamais une affemblée d'hommes a plus remué, & plus fixé de vérités importantes dans un fi court efpace de temps; & fi dans la rapidité des événemens il étoit poffible de mettre plus de lenteur dans les décifions.

Demandez, en un mot, qu'on examine attentivement ſi le temps permettoit de faire beaucoup plus ; ou ſi la néceſſité permettoit de faire beaucoup moins.

Préſentez à ces hommes une vérité qui les ſaiſira peut-être : nous ne ſommes point placés, leur direz-vous, dans un juſte point de vue, pour juger de cette révolution. Et qui ſait ſi la poſtérité, en s'éloignant des objets & jugeant cette mémorable Aſſemblée, ne s'étonnera pas toujours davantage de ſon activité, en comparant l'ouvrage avec le temps du travail ; & de ſa ſageſſe, en comparant l'ouvrage avec la grandeur des obſtacles.

V I.

Hommes ſages, ce ne ſera pas ſans peine que vous entendrez ſi ſouvent reprocher à votre Aſſemblée nationale, ſa fermentation, ſon trouble, ſon déſordre : & ſans doute vous admirerez ces détracteurs qui ſe paſſionnent eux-mêmes contre ceux qui ſe ſont paſſionnés pour eux : mais que pourroient-ils vous répondre, ſi vous leur diſiez : quand vous avez envoyé vos députés à l'Aſſemblée nationale, vous, hommes du Tiers-Etat, ne leur avez-vous pas dit : *briſez toutes nos chaînes ?*

Et vous, Nobles, vous, miniſtres de la eligion, vous avez dit aux vôtres : *conervez-les toutes ;* & vous oſez vous ſcandaliſer tous, après cette miſſion, du bruit que font vos Repréſentans en ſecouant ces chaînes avec violence : vous appelez *tumulte*, *déſordre*, *cabale*, le combat que vous avez commandé vous-mêmes !

Etes-vous donc ſi inſenſés de croire qu'un peuple change de gouvernement, comme un homme paiſible change de vêtement ; ou qu'on paſſe de la ſervitude à la liberté, comme d'un appartement à un autre ? Avez-vous cru que dans une aſſemblée compoſée d'une foule d'hommes dont les uns veulent devenir libres, & les autres veulent reſter maîtres, on puiſſe terminer ces queſtions où ſe mêlent les plus ardentes paſſions humaines, comme un géomètre réſout dans ſon cabinet un problême ſur les nombres ; & qu'il fût poſſible, en un mot, d'acquérir ſans trouble cette liberté qu'on ne peut même conſerver ſans inquiétude ?

Quand vous ne verrez jamais l'ordre & le ſilence dans une aſſemblée d'eſclaves, étonnez-vous alors de voir quelquefois le déſordre & le trouble dans une aſſemblée d'hommes libres : c'eſt au milieu du tumulte & des cris de ces hommes libres

que ſe forme ſouvent la loi qui doit impoſer le ſilence à tous les citoyens : & c'eſt dans le ſilence terrible de tous les ſujets, que le deſpotiſme forme la loi qui doit arracher des cris étouffés à chaque particulier.

VII.

Bons Citoyens, vrais amis de la paix, diſſipez de toutes vos forces les alarmes qu'on affecte de répandre ſur la liberté de l'Aſſemblée nationale dans le ſein de la capitale. Faites bien comprendre que ſi cette liberté n'étoit pas fondée ſur l'intrépidité des députés, elle le ſeroit ſur l'intérêt de Paris même : les citoyens de cette ville veulent-ils ſeuls être eſclaves, tandis que nous voulons être libres ; ou veulent-ils être libres & que nous ſoyons ſeuls eſclaves ? Le peuple de Paris, enfin, veut-il, peut-il être le peuple roi, comme celui de Rome ?

Chaſſez donc ces craintes dangereuſes ; & comme on diſtingue la force d'un homme aux pulſations de ſon pouls, faites ſentir la liberté de l'aſſemblée à la vivacité même de ſes débats.

Hommes juſtes, & qui voulez ſincèrement la paix, daignez écouter mes réflexions ſur ceux qui ont la charité de

nous dire, ou de nous faire entendre que notre Aſſemblée nationale n'eſt qu'un aſſemblage d'hommes audacieux & pervers, qui enchaînent des hommes foibles & timides ; que veulent-ils que nous faſſions de cette terrible vérité ? dans le moment où nous ſommes, lequel vaut mieux de l'ignorer ou de l'apprendre ? Pour moi j'ai beau rêver & je ne vois pas qu'on en puiſſe tirer autre choſe à préſent que la guerre civile : citoyens cruels ou bien imprudens, attendez du moins pour nous découvrir le déſordre que nous ſoyons aſſez paiſibles pour le réparer. Ah ! ſi Dieu lui-même me révéloit une vérité, qui dût porter le trouble & la guerre, je ne dis pas dans un vaſte empire, je ne dis pas dans une ſeule cité, mais dans la dernière des familles ; je me dirois à moi-même, *cache cette vérité dans le fond de ton cœur : c'eſt un dépôt que Dieu te confie pour maintenir, en le célant, la paix parmi tes ſemblables.* Oui, la vérité même, quand elle eſt dangereuſe, doit être enchaînée comme une bête féroce. Et que ces hommes ne diſent pas que la vérité n'eſt jamais dangereuſe ; ce ſeroit dire que l'eſprit de l'homme eſt toujours juſte, & que ſon cœur eſt toujours droit. Nous ne pouvons pas plus recevoir

la vérité dans tous les temps, que la nourriture à toutes les heures.

Bons Citoyens, ne vous laiſſez point alarmer de toutes ces révélations dangereuſes ; dites-vous bien, que toute aſſemblée d'hommes a toujours offert un mélange de vices & de vertus, d'audace & de timidité, de talens & de calomnies ; que ce mélange même eſt peut-être néceſſaire pour opérer la fermentation qui épure les déciſions de ce qui eſt dangereux, & ne laiſſe que l'utile : à peu près comme de la combinaiſon des plantes venimeuſes & ſalutaires on forme de vrais remèdes.

Sans vous embarraſſer de ſcruter les cœurs de ceux qui viennent de vous faire des lois, contentez-vous de ces lois mêmes : que vous importe l'ouvrier quand vous n'avez à faire que de l'ouvrage ? Fût-ce la main de Catilina qui préſentâ de bonnes lois, il faudroit les recevoircotmme de la bouche de Caton même ; & quand on croit entendre la raiſon de tous les hommes, il ne faut jamais y chercher la paſſion de tel homme.

VIII.

Je ſais bien, Amis de la paix, qu'on n'épargnera rien pour décrier ces lois, & que d'avance on en prédira les effets les plus

plus funeſtes. Voulez-vous abréger ces vaines prédictions? faites à ces détracteurs une ſeule queſtion, & preſſez-les d'y répondre nettement.

En avouant tout ce que vous voudrez de nos lois nouvelles, rendront-elles, leur demanderez-vous, le peuple François plus malheureux qu'il ne l'étoit par les lois anciennes? Alors vous verrez ces hommes rougir & ſe taire, ou du moins s'efforcer de parler pour ne rien dire.

Mais ſuivez-les dans leur fuite, & demandez-leur, s'ils ont tout-à-fait oublié ce que nous étions, pour s'alarmer tant de ce que nous allons être. Bien loin de nous regarder comme des citoyens, leur direz-vous, à peine ſembloit-on nous croire des hommes : notre conſcience appartenoit à tous les prêtres ; notre fortune à tous les déprédateurs, & nos perſonnes à tous les délateurs : nous étions la proie de nos ennemis dans la guerre, & la fable de l'Europe dans la paix : nous ſeuls enfin ignorions encore le degré d'abjection où nous étions tombés ; & ſitôt qu'un François avoit paſſé la limite de ſa patrie, ſon nom étoit un fardeau qu'il ne ceſſoit plus de porter juſqu'à l'extrémité du globe.

Nous étions ſi loin d'avoir quelque li-

berté, qu'il ne nous étoit pas même permis de parler de la liberté des autres ; & souhaiter un meilleur gouvernement, étoit pour nous aussi périlleux, que pour d'autres peuples de l'obtenir.

Pour comble de misère, le temps & l'infortune nous avoient ravis jusqu'à cette gaieté que l'Europe appeloit folie, & que la nature sembloit nous avoir donnée, comme elle donne le sommeil aux malheureux.

Vous qui blâmez tout ce qui vient de se faire, j'interroge votre conscience, ajouterez-vous, & je vous demande de me répondre avec bonne foi : si l'on vous avoit annoncé, il y a vingt ans, tout ce qu'on vous offre aujourd'hui, vous l'auriez d'abord écouté comme un rêve, & vous l'auriez ensuite reçu comme un présent de la Divinité ; & maintenant, parce que ce présent vous est offert de la main de quelques concitoyens, que vous n'aimez ou n'estimez pas, vous le décriez ; eh bien ! venez donc avec nous ; venez jurer sur le code de nos lois absurdes & barbares, venez jurer à la porte de nos prisons d'état ; venez jurer dans nos campagnes désolées, dans les chaumières incendiées d'impôts, dans les places publiques teintes du sang humain, dans le palais des Rois investi de la flat-

terie & du menſonge ; venez jurer au milieu de ces courtiſans, de ces miniſtres plus vils que la ſervitude, & plus corrompus que le vice même ; venez jurer, enfin, à la face de Dieu & des hommes, que notre ancien état étoit meilleur que celui qu'on nous offre. Non, vous ne l'oſeriez jamais, & déjà vous croiriez entendre le cri de la nation indignée, atteſtant contre vous le ciel & la terre.

Un menſonge nuiſible à la patrie, eſt ſans doute le plus grand parjure ; pourquoi donc commettez-vous devant chaque citoyen le parjure que vous n'oſeriez proférer devant la nation toute entière ?

I X.

De la vanité des prédictions politiques.

C'eſt une place ſi commode que l'avenir, on y diſpoſe ſi bien de toutes choſes ; les événemens qui ne ſont point encore arrivés gênent ſi peu, que vous devez bien vous attendre, vous qui déſirez la paix, de voir ceux qui ne s'en ſoucient guère, ſe ſauver des reproches du paſſé, en ſe jetant parmi les phantômes de l'avenir ; malgré tout ce que vous pourrez dire, ils voudront vous en épouvanter ; & vous entendrez ſur la conſtitution nouvelle les prédictions les plus funeſtes.

Les hommes ſont preſque tous des enfans ; comme eux ils ſe plaiſent, par

l'émotion même de la terreur, à écouter les contes qui les effraient ; tâchez de ramener ceux-ci à la vérité par les réflexions que je vais vous offrir.

Lisez, direz-vous, ou faites-vous raconter ce que les hommes ont écrit sur les gouvernemens de la terre les plus célébres par la liberté ; & je puis vous assurer que vous ne trouverez pas un de ces gouvernemens, où la liberté ait été conservée ou ruinée, précisément de la manière que les politiques l'avoient annoncé.

Quand on établit le tribunat à Rome, doutez-vous que les patriciens ne fissent des harangues admirables pour en démontrer les dangers, & qu'ils ne peignissent le peuple Romain à Rome, comme on peint le peuple François à Paris ? Harangues admirables, éloquence sublime ! & le tribunat sauva Rome.

Quel politique Romain ne regarda la dictature comme l'institution la plus salutaire ? & l'institution de la dictature, à la fin perdit Rome. Nul homme ne put voir la connexion des événemens entre la dictature de Camille ou de Fabius, & celle de Sylla ou de César.

O vanité de la politique, même après l'existence de l'empire Romain ! quand mille histoires eurent exposé à tous les

yeux, & mis, pour ainsi dire, dans toutes les mains les pièces de cette vaste machine; quand elles eurent montré les événemens qui en avoient excité le jeu; ses étonnans effets furent encore un problème : il a fallu de nos jours le génie de Montesquieu pour nous en expliquer la grandeur & la ruine.

Et ce qui est bien singulier, ce même Montesquieu, qui dans cet ouvrage, perçant tout le passé avec un œil d'aigle, semble n'avoir besoin que de se tourner pour percer aussi surement l'avenir; ce Montesquieu s'avise de prédire une grandeur future à une petite république de Suisse; cette république n'a pu tirer jusqu'à présent sa sureté que de sa modération : bornée à sa conservation, on diroit qu'elle met sa sagesse à démentir la prédiction de Montesquieu.

L'abbé de Mabli n'a-t-il pas vanté le gouvernement naissant de Suède? & ce gouvernement n'a pas cessé de se tourmenter & de tendre à se dissoudre.

Quand les nouveaux Américains voulurent se donner une constitution, combien les Anglois n'annoncèrent-ils pas sa ruine? Eux-mêmes, depuis qu'ils sont libres & riches, n'ont point cessé de se prédire d'un jour à l'autre, la banqueroute &

l'esclavage ; & ce qu'il y a d'admirable, on voit toutes ces vaines prédictions se réfugier dans l'avenir, à mesure que le présent les dément & les poursuit, & s'appeler toujours effrontément *la vérité*, le lendemain même du jour qui les a convaincus d'imposture.

Je vais plus loin, Amis de la paix ; si vous demandiez maintenant à tous ces politiques si clairvoyans & si prévoyans sur les effets de notre constitution nouvelle, de vous développer toutes les causes de la révolution, qui nous passionne aujourd'hui, nul ne pourroit vous les assigner avec netteté ; vous les verriez tous entrer dans un labyrinthe, où chacun errant à sa manière, chercheroit une issue différente.

Foibles & insensés que nous sommes, nous ne saurions expliquer le passé ni le présent, & nous avons la fureur de deviner l'avenir ! nous oublions sans cesse que les hommes n'ont que deux grands maîtres pour les instruire, l'expérience & le génie ; que ces deux maîtres ne peuvent, dans les choses qui ne tiennent pas à nos premiers besoins, presque rien l'un sans l'autre ; que l'expérience n'est rien, sans le génie qui la recueille, comme le génie est peu de chose sans l'expérience qui le soutient.

Quelle pitié de voir tous ces ſpéculateurs démonter pièce à pièce nos machines politiques, calculer la dimenſion de chaque roue, leur action réciproque, leurs frottemens; &, comme s'ils avoient tout fait, annoncer hardiment leurs effets & leur durée! mais le premier mobile de tous ces rouages, le cours des événemens & tout ce que notre ignorance appelle *haſard*, le peuvent-ils calculer? Savent-ils ſi, de l'urne de la providence, toujours enfoncée dans un nuage, ces événemens couleront comme des torrens ou comme des ruiſſeaux?

Hélas! au lieu de prédire le cours réglé des effets, que ces hommes précipités n'en prévoient-ils plutôt l'incertitude & les écarts? & comptant peu ſur la ſolidité de tout cet engrénage politique, que ne diſpoſent-ils autour de ces rouages, des ouvriers qui ſachent les réparer, quand les événemens les auront endommagés, par un mouvement trop violent; ou qui puiſſent faciliter leur jeu, ſi ce mouvement, au contraire, eſt trop foible.

Ces ouvriers, plus néceſſaires que la machine même, politiques modernes, apprenez des politiques anciens, ce qu'ils ſont, ou ce qu'ils doivent être; ce ſont

les inftituteurs des enfans ; ce font les cenfeurs des hommes ; ce font, en un mot, tous ceux qui formeront nos mœurs : voilà, voilà le feul régulateur de la politique humaine & des événemens du hafard, & voilà la feule chofe dont vous ne daignez point nous parler.

Bons Citoyens, redites-le fans ceffe, parce que fans ceffe on l'oubliera ; ce font nos mœurs qui décideront du fort de notre conftitution, & notre conftitution ne fauroit décider feule du fort de nos mœurs.

Si nos lois civiles égalifent davantage les fortunes ; fi elles refferrent le reffort de la puiffance paternelle : fi par leurs inftitutions fur les dots, elles rendent les mariages plus faciles : fi par la liberté du divorce elles affermiffent ce lien en l'allégeant :

Si nos lois de police favorifent le travail, & rendent l'oifiveté plus pénible que le travail même ; fi elles ont l'art d'établir des fêtes vraiment publiques & patriotiques :

Si nos lois criminelles font douces & impartiales ; fi nous joignons à des lois qui puniffent les fautes avec modération, d'autres lois qui récompenfent les vertus avec générofité :

Si par l'influence ſecrète, mais bien étendue, de nos lois fiſcales, on ramène les villes dans les campagnes :

Si nos lois religieuſes ceſſant de dénaturer l'homme, ne s'occupent plus de le façonner à l'eſclavage civil, par l'eſclavage religieux ; ſi ces lois banniſſent la ſuperſtition qui avilit le cœur pour établir à ſa place la morale qui l'éleve & l'affermit :

Si l'on établit enfin une éducation, où l'amour de la patrie & de la liberté ſoient nourris par les plus profondes racines de l'habitude : alors, bons Citoyens, nous pourrons dormir en paix ſur les défauts même de notre conſtitution, & ceux que nous prédiſent la ſervitude & le malheur, auront menti.

Mais, ſi toujours dupes de notre caractère, inquiet, impétueux & vain, nous voulons briller dans l'Europe par nos forces & nos richeſſes ; ſi nous regardons au-dehors les victoires comme un honneur, & le luxe au-dedans comme un bonheur ; ſi nous continuons à chercher d'autres délices que celles de la paix & de la liberté dans le ſein de nos familles : alors, bons Citoyens, quelle que ſoit notre conſtitution, ceux qui

nous auront promis en ſon nom le bonheur, nous auront bien trompés.

X.

Hommes ſages, malgré ces réflexions, n'attendez pas que nos politiques diſcoureurs conſentent tous à ſe taire devant l'avenir : vous trouverez toujours des hommes précipités, qui, ſans attendre l'expérience, s'efforceront d'entraîner les eſprits dans leurs conjectures ſur les effets de nos lois nouvelles.

De l'aviliſſement de l'autorité royale.

Vous les entendrez ſur-tout, murmurer ſouvent de l'aviliſſement de l'autorité royale : vous êtes François, & ce reproche vous touchera : nous! avilir l'autorité royale ! nous qui chériſſons la monarchie par principes & notre Monarque par ſentiment!

Mais, pour ſavoir ce qui peut avilir un roi, ne faut-il pas connoître ce qui doit l'honorer ? Si la gloire d'un roi eſt de commander à des hommes, n'eſt-ce pas l'avilir que dégrader ſes ſujets ?

Prenez-y garde, direz-vous, à ces François qui s'alarment, votre cœur vous trompe; accoutumés à compter les rois pour tout, vous avez inſenſiblement oublié de compter les hommes pour quelque choſe; toute reſtitution faite à la nature

humaine vous paroît un vol à la royauté : & vos yeux ſont ſi faſcinés, que la loi même vous ſemble effacée, quand, au lieu de la volonté éclatante d'un roi, vous n'y découvrez que la vôtre & celle de vos ſemblables.

Hélas ! faut-il blâmer les rois de ſe croire preſque des dieux, quand nous-mêmes avons la foibleſſe de crier au ſacrilége, contre des lois, qui leur preſcrivent de n'être que les premiers des hommes.

Cependant, quelle idée avons-nous de Dieu même ? Celle d'un être à qui l'accompliſſement de tout mal eſt impoſſible ; & la perfection de tout bien eſt néceſſaire : ſeroit-ce donc avilir les rois, de leur ôter la puiſſance de nuire, pour les combler du pouvoir d'être bienfaiſans ?

Et quel indigne aviliſſement au contraire, quand les inſtitutions humaines, abaiſſant un monarque au-deſſous du plus vil de ſes ſujets, en font l'homme de ſon empire le plus craint à la fois & le moins eſtimé : quand, lui préparant une route facile aux plus grands vices, elles ne ceſſent de lui embarraſſer celle des moindres vertus?

Bons Citoyens, dites encore, qu'un trône doit être un autel, où les ſujets portent tour à tour les vœux confians de leurs beſoins & les doux ſentimens de

leur gratitude. Quelle profanation d'en faire un asile où des rois, des ministres, des scélérats affreux, soient toujours assurés de l'impunité des lois, sans jamais pouvoir s'y soustraire à la haine des hommes, & aux vengeances de l'opinion !

Garantir les rois de la foiblesse qui les conduit aux abus de leur puissance ; leur conserver toute la force qui peut en faire un légitime usage ; tel est l'unique moyen de maintenir la majesté des rois & la liberté des sujets, & d'honorer à la fois les rois par leurs bienfaits, & les sujets par leur amour.

Nous n'assurons point que nos institutions nouvelles aient entièrement atteint ce but ; mais nous pouvons assurer qu'elles y tendent, & c'est bien assez pour les justifier d'avoir avili la majesté royale. Eh ! comment auroient-elles pu l'avilir ? Elle étoit dégradée jusqu'au despotisme.

X I.

Hommes sages, vous savez que les hommes conviennent assez facilement des bons principes, mais qu'ils en nient souvent les conséquences : c'est que les bons principes en morale & en politique ne s'adressent qu'à la raison, & leurs conséquences attaquent les intérêts & les passions.

C'eſt, par exemple, un principe aujourd'hui généralement reconnu, que l'union du pouvoir légiſlatif au pouvoir exécutif, produit le pouvoir arbitraire ; la première conſéquence de ce principe étoit de ramener le pouvoir légiſlatif à la nation, en laiſſant le pouvoir exécutif au prince ; cependant ce partage ſi ſimple a excité, de grandes rumeurs : on n'oſe plus dire que le prince ſeul doit faire les lois, mais on aſſure qu'il peut ſeul les empêcher.

Du *veto* abſolu & ſuſpenſif.

En vérité, hommes ſages, la vie des individus & celle des états, n'étant qu'une ſuite de volontés & d'actions, quiconque a le droit de les empêcher de tout faire, a celui de les détruire.

Mais il faut écouter les raiſons d'une „ telle opinion ; « que prétendez-vous donc „ faire de vos rois, diſent ſes partiſans, les „ premiers huiſſiers de la nation ? Tous les „ ſujets auront le droit de commander, & „ le roi ſeul n'aura que la prérogative „ d'obéir ! ſimple ſpectateur de l'œuvre de „ la loi, il n'y concourra jamais d'une „ manière efficace ! & ſi vous lui permettez „ de l'arrêter un moment, c'eſt pour lui „ faire ſubir l'affront de l'admettre malgré „ lui, & d'en être le héraut lui-même ! Quel „ intérêt voulez-vous que les rois prennent „ à l'exécution de ces lois qui leur feront

» toujours étrangères, & leur paroîtront ſou-
» vent ennemies? n'eſt-ce pas auſſi une injuſ-
» tice trop criante dans votre conſtitution,
» de ſuppoſer toujours le prince ſans vertus,
» & vos repréſentans ſans vices? rois &
» repréſentans, n'auront-ils pas tous une
» paſſion commune? ne ſeront-ils pas tous
» également ambitieux? Si l'ambition des
» rois eſt plus ſoutenue, celle des repréſen-
» tans ſera plus vive : la ſageſſe exigeoit
» ſans doute que ces poids à peu près égaux,
» fuſſent balancés l'un par l'autre, & qu'en
» accordant aux repréſentans de la nation,
» le droit de propoſer des lois, on aſſurât
» au monarque le privilége de les refuſer.

» Quand on verra des Louis XI occuper le
» trône, & les de Thou, les Harlai, les Molé,
» les Beauvilliers, les Montauſiers, les Féné-
» lon, les Monteſquieu, &c. remplir vos aſſem-
» blées nationales, votre conſtitution paroîtra
» fort ſage : mais quand un Roi aura l'ame
» d'Henri IV, & que vos repréſentans auront
» le génie des ligueurs, quels ſeront les
» effets de cette conſtitution?

» Pourquoi d'ailleurs voulez-vous être plus
» ſavans & plus jaloux en fait de liberté
» que le peuple Anglois? Ce peuple réflé-
» chit-il moins que vous? N'a-t-il pas l'ex-
» périence qui vous manque? Aimez-vous
» mieux conſulter une vaine théorie, qui peut

» vous tromper, que des faits dont le ſuc-
» cès eſt prouvé ? & faut-il que la vanité
» de mieux faire vous aveugle ſur les moyens
» avérés de faire le bien ? »

Toutes ces raiſons, Amis de la paix, ne ſont point ſans force ; mais pour raſſurer les eſprits, je vous propoſerai d'abord une réflexion bien ſimple.

Quand il s'eſt agi de ce fameux *veto* royal, rappelez-vous qu'il s'éleva deux partis qui faillirent à dégénérer en affreuſe diſcorde ; les uns vouloient que ce droit fût abſolu & ſans limites, & les autres vouloient l'anéantir tout-à-fait : mais anéantir un tel droit étoit vraiment dangereux, & l'abandonner ſans limite, l'étoit peut-être encore davantage ; le limiter dans un juſte eſpace, paroiſſoit le vœu de la ſageſſe, & quand on parvient à mécontenter à la fois deux partis oppoſés, on peut ſe croire aſſez voiſin de la vérité.

Après cette réflexion, hommes ſages, vous vous garderez bien de l'imprudence de jugement, tant reprochée à notre nation ; vous ne préférerez point hautement notre conſtitution nouvelle à toutes les autres conſtitutions, à peu près comme nous mettions notre cuiſine & nos modes au-deſſus de celles du reſte de l'univers : vous vous contenterez de faire obſerver,

qu'en fait de gouvernement, comme de régime, les exemples font trompeurs, & que ce qui fait le falut de l'un, peut entraîner la ruine de l'autre. Vous ferez remarquer aux détracteurs, que dans le gouvernement d'Angleterre, par exemple, les grands ont un puiffant intérêt de s'unir au peuple, contre le Roi qui voudroit empêcher des lois néceffaires au maintien de la conftitution, parce que cette conftitution leur affure de très-grandes prérogatives. Mais dans la nôtre au contraire, les grands font tous intéreffés à s'unir au monarque pour ruiner la liberté & la conftitution qui les abaiffe. Il eft donc clair, direz-vous, que la conftitution Angloife pouvoit, fans péril, accorder à fon Roi plus de force, que la nôtre ne devoit lui en laiffer avec prudence.

Vous ferez fentir encore, que la conftitution propre à conferver la liberté dans une île, où tout eft rempart pour la retenir, ne vaudroit rien dans un continent où tout ce qui l'environne offre des iffues pour la perdre.

En Angleterre, fi la nation vouloit abfolument forcer fon Roi, dans le refus injufte, d'une loi néceffaire, elle pourroit refufer à fon tour les fubfides, fufpendre l'action du gouvernement, & dormir impunément

punément quelque temps, comme l'Alcyon au milieu des flots de la mer.

Mais en France, la moindre ſuſpenſion des ſubſides en allumant la fièvre de la diſcorde au dedans, frapperoit l'état de paralyſie au dehors, & le livreroit ſans défenſe aux entrepriſes de tous ceux qui l'environnent.

Enfin vous montrerez, Amis de la paix, la différence extrême entre une conſtitution achevée, & celle qui n'eſt qu'ébauchée, & pour ainſi dire qu'eſſayée; dans la violence des intérêts oppoſés, & l'ancienneté de nos préjugés vicieux, peut-être la ſeule perfection qu'on pouvoit donner à notre conſtitution, étoit d'y fonder les moyens de corriger inſenſiblement ſes défauts mêmes; ſi l'on eût accordé ou refuſé tout à fait au Roi, le droit d'empêcher les lois; c'en étoit fait, la conſtitution étoit fixée ſans retour, ou n'auroit pu changer qu'en devenant pire; du moins tout changement utile auroit peut-être exigé des efforts dangereux.

Le Roi privé de tout *veto*, ne pouvoit empêcher les lois qu'on auroit vu favoriſer toujours plus l'anarchie, ou la démocratie; & le Roi armé d'un *veto* abſolu auroit maintenu dans la conſtitution tous

les défauts qui pouvoient favoriſer le deſpotiſme.

Amis de la paix, dites bien ceci à quelques détracteurs : n'eſt-il pas poſſible, après tout, que l'expérience développe les effets de nôtre conſtitution d'une toute autre manière que nous ne l'avons prévu ? pouvons-nous aſſurer, par exemple, que le peuple ne deviendra pas très-indifférent pour ſes aſſemblées politiques, & très-inattentif ſur ſa liberté ? Oſerions-nous garantir que la corruption des hommes riches ne ſera point envenimée par tous les cauſtiques de l'ambition, & qu'enfin un monarque adroit & ferme, profitant de tous ces vices, ne puiſſe un jour menacer notre liberté, par les lois de notre conſtitution même ? Dans ces conjonctures, que deviendrions-nous, ſi ce Roi étoit armé d'une faculté illimitée d'empêcher toutes les lois que les bons citoyens propoſeroient pour arrêter leur ruine par des lois meilleures ? Il me ſemble alors entendre ce prince diſant au fond de ſon cœur avec une joie cruelle :

« Nation imprudente, tu as fait » dans l'enthouſiaſme de la liberté, des » lois qui te conduiſent à ta ruine ; tu le » vois à préſent, & tu trembles ; je le vois » auſſi, & je triomphe. Tu cherches ton

» ſalut dans des lois nouvelles, & tu me » demandes d'aſſurer cet appui, ſur le bord » du précipice où tu vas tomber. Non, je » le refuſe, j'en ai le droit; tu l'as conſa- » cré toi-même; tombe & précipite-toi » vers l'eſclavage : ma prérogative eſt de » t'y pouſſer, en conſervant toutes les lois » qui conviennent à l'accroiſſement de ma » puiſſance, & ne permettant jamais celles » qui ne conviennent qu'à ta liberté.

X I I.

Objections ſur la conduite de l'Aſſemblée nationale.

Amis ſincères de la paix, ſoyons de bonne foi, & n'imitons point ceux qui ſe trompent eux-mêmes, afin de mieux tromper les autres : dans la foule d'objections vagues, puériles, fauſſes, & même odieuſes, on vous en oppoſera de ſpécieuſes & de ſages : des hommes ſenſés, vous diront : « falloit-il donc ſe hâter de » détruire l'ancien édifice juſques dans ſes » fondemens, lorſqu'on étoit encore incer- » tain d'en pouvoir élever un tout nouveau? » Dans une entrepriſe ſi difficile par elle- » même, étoit-il prudent d'appeler encore » tant de difficultés étrangères? ne devoit- » on pas prévoir que l'état ſans lois, ſans » ſoutien, pouvoit périr & ſe diſſoudre dans » l'intervalle, entre les lois anciennes qui

» n'exiſtoient plus, & les lois nouvelles qui » n'exiſtoient pas encore ? Quels politiques » ont jamais imaginé de plonger d'abord une » nation dans l'état d'anarchie & de guerre » pour la ramener enſuite à un ordre civil » plus parfait ? Dans tout ce qui s'eſt fait » enfin, ne voit-on pas toujours la paſſion, » là où l'on ne devroit rencontrer que la » ſageſſe ? »

Ces détracteurs vous citeront Monteſquieu, qui, dans les changemens politiques, défend toutes les *actions ſubites.*

Ils vous citeront Rouſſeau, qui, dans ſon ouvrage ſur le gouvernement de Pologne, dit : *je ſens la difficulté du projet d'affranchir vos peuples ; ce que je crains n'eſt pas ſeulement l'intérêt mal entendu de l'amour-propre, & les préjugés des maîtres ; cet obſtacle vaincu, je craindrois les vices & la lâcheté des ſerfs : la liberté eſt un aliment de bon ſuc, mais de forte digeſtion, il faut des eſtomacs bien ſains pour le ſupporter : je ris de ces peuples avilis qui ſe laiſſant mener par des ligueurs, oſent parler de liberté, ſans même en avoir l'idée ; & le cœur plein de tous les vices des eſclaves, s'imaginent que pour être libres, il ſuffit d'être des mutins.... Affranchir les peuples de Pologne eſt une grande & belle opération,*

mais hardie, périlleuſe & qu'il ne faut pas tenter inconſidérément; parmi les précautions à prendre, il en eſt une indiſpenſable, & qui demande du temps; c'eſt avant toute choſe de rendre dignes de la liberté, & capables de la ſupporter, les hommes qu'on veut affranchir (*).

Voyez, vous diront-ils, comment l'abbé de Mabli s'explique dans ſon ouvrage poſthume, *des droits & des devoirs du citoyen*: en parlant des Etats-généraux que nous pouvions raſſembler pour nous rendre à la liberté, & qu'il ſe figuroit comme par un eſprit prophétique: *vous craignez*, dit-il dans ce ſingulier ouvrage, *que vos Etats-généraux ne fuſſent trop mous, & moi je craindrois qu'ils ne fuſſent trop vifs; j'ai peur que vous mettant une fois en train de réformer les abus, vous ne vouluſſiez tout-d'un-coup devenir des gens*

(*) A la lecture de ce paſſage, j'ai ſouvent entendu des hommes ſenſés s'écrier : *quelles ſages leçons! quel homme que ce* Jean-Jacques! ces mêmes hommes ſoutenoient que le génie de la légiſlation, étoit encore plus dans le cœur que dans la tête; que pour trouver de bonnes lois, il falloit être capable de les obſerver; & que pour ſe rendre utile aux hommes, il falloit d'abord les aimer; voyez, diſoient-ils, parmi les anciens, *Numa, Lycurgue, Solon*; & parmi les modernes, *l'Hoſpital*, d'*Agueſſeau*, *Monteſquieu*, *Jean-Jacques*: ô vertu! s'écrioient-ils encore, tu es bonne à tout! on t'a vu quelquefois ſuppléer le génie; mais dans les choſes utiles aux hommes, dans l'art ſublime de leur donner des lois; jamais, non, jamais le talent, le génie ne ſuppléeront la vertu.

parfaits. Il y a cependant une route dont vos états naissans ne pourroient s'écarter sans un extrême péril : ils doivent se comporter avec une extrême circonspection ; ils devroient faire semblant de ne pas voir tous les abus ; ils devroient les traiter avec la plus grande indulgence .... Plus les vices sont grands & répandus, moins il faudroit les attaquer de front .... point de zèle indiscret, la vanité & l'avarice sont aujourd'hui les deux mobiles de toutes nos actions ; il faut donc prendre garde d'effaroucher ces deux passions : loin d'exiger que les grands renoncent à des prérogatives qui peuvent être à charge à la nation ; il faut au contraire faire espérer des distinctions plus flatteuses, & une grandeur plus réelle : que chaque citoyen sur-tout soit sûr de sa fortune, & qu'on n'alarme point, par une économie mal-entendue, les créanciers de l'état. Dans le temps qu'on n'a encore que des hommes communs, il ne faut pas être assez fou pour exiger de l'héroïsme ; nous avons eu des Rois despotiques, il est juste de faire encore pénitence, pendant quelque temps, de cette folie. Les états pleins d'égards pour les seigneurs & la noblesse, doivent donc se charger de toutes les dettes de la couronne.
« *IL FAUT GUÉRIR L'ÉTAT, mais par*
» *un régime doux, & ne pas oublier que*

» *c'eſt un malade affoibli par de longues*
» *maladies, que la convaleſcence doit être*
» *lente, & qu'en la hâtant par des remèdes*
» *violens, on riſqueroit de la retarder.* »

» Appliquez, ajouteront les cenſeurs, ces
» opinions de nos plus ſages politiques, à
» tout ce que l'Aſſemblée nationale a fait;
» & jugez de ſa ſa geſſe.

» C'étoit une maxime célèbre, & recon-
» nue de l'Europe entière, que le maintien
» de la monarchie étoit inſéparable de celui
» de la nobleſſe ; & notre aſſemblée veut
» conſerver la monarchie, en détruiſant
» tout-d'un-coup la nobleſſe ; car enfin,
» l'eſſence de cet ordre ne conſiſtant que
» dans la diſtinction ; confondre la nobleſſe
» avec le peuple, c'eſt la détruire.

» Notre peuple étoit abaiſſé preſque au
» dernier degré de ſervitude ; & ſansaucun
» intervalle, l'Aſſemblée nationale le porte
» au premier degré de puiſſance.

» La religion, ou le ſacerdoce s'étoient
» inſenſiblement liés à toutes les parties du
» gouvernement : le clergé enlaçoit l'état,
» comme le lierre enlace un ormeau : il lui
» nuiſoit ſans doute, mais enfin, falloit-il
» l'arracher avec violence au lieu de le dé-
» tacher avec une ſage lenteur ? Et ne ſuf-
» fiſoit-il pas d'abord d'anéantir l'ordre du
» clergé, en le confondant dans l'ordre de
» la nobleſſe ?

» Qui peut, en obſervant tout cela, ſe » refuſer à cette idée que l'Aſſemblée na- » tionale n'a été que l'aſſemblage de deux » factions, qui ſe déteſtoient & s'inſultoient, » l'une ſous le nom D'ARISTOCRATIE, & » l'autre ſous celui de *démocratie*? Et quand » de deux factions, l'une enfin écraſe l'au- » tre, peut-on dire que c'eſt la ſageſſe ou » bien la force qui l'emporte?

» Auſſi, voyez l'ouvrage qu'ils ont fait, » & dites-nous comment il eſt poſſible » d'excuſer l'inſtitution d'une chambre uni- » que de repréſentans; inſtitution inouie, » ſans exemples comme ſans motifs, & qu'on » ne peut pas plus juſtifier dans une grande » monarchie, par l'autorité de l'expérience, » que par les ſpéculations de la théorie? » Quoi! dans la monarchie Françoiſe, con- » fier la puiſſance légiſlative à un corps très- » nombreux, formant une aſſemblée uni- » que, ſans contrepoids qui l'arrête, & » tendant toujours à la démocratie ou à » l'anarchie, par la force accélérée de ſa » paſſion dominante! en vérité, cette inſ- » titution téméraire, qui a tant étonné nos » contemporains, pourra bien faire gémir » notre poſtérité «.

Motifs de l'anéantiſſement de l'ordre de la nobleſſe.

Amis de la paix, hommes équitables, ces objections ſont fortes, & vous en conviendrez : mais voici ce que vous prierez

ces hommes ſenſés, de conſidérer avec quelque attention.

Le mouvement de cette révolution a été extraordinaire, & trop rapide ſans doute; mais il faut convenir que cet excès, dans la force qui attaquoit, n'a été produit que par l'excès de la part de la force qui réſiſtoit.

Le plus paiſible ruiſſeau, devient torrent, quand une digue l'arrête; il s'enfle, il s'élève, accumule ſon poids, & rompant la digue, il entraîne tout devant lui.

Suivez bien l'hiſtoire de cette révolution, & vous verrez que le peuple ne s'eſt trop élevé peut-être, que par l'acharnement de la nobleſſe & du clergé à le retenir dans ſon abaiſſement; qu'il n'a tout exigé, comme un droit, que parce qu'on ne vouloit rien accorder qu'à titre de grace; qu'on n'a détruit le gouvernement juſques dans ſes fondemens, qu'en voyant la nobleſſe & le clergé, chercher dans les moindres ruines des matériaux pour refaire un édifice tout pareil; qu'enfin ces deux ordres s'obſtinant à peſer ſur la nation, ils l'ont eux-mêmes réduite à les jeter par terre, comme un inſupportable fardeau.

Soyons de bonne foi, les événemens qui ont précédé l'Aſſemblée nationale,

& ceux qui l'ont ouvert ne montrent dans la nobleſſe & le clergé qu'une ſuite d'imprudences inexcuſables ; & de la part des communes les événemens qui ont ſuivi, laiſſent voir des actes de colere, effets inévitables des outrages & de l'injuſtice.

Conçoit-on la faute de la nobleſſe qui va s'unir intimément à l'ordre du clergé, dont le ſacrifice dans les circonſtances préſentes étoit indiſpenſable ? Ne devoit-elle pas mettre ſa politique à capituler plus avantageuſement au milieu des ruines de cet ordre, dont elle ſe ſeroit fait un utile rempart ?

Quelle démence de la part de ces deux ordres, & quelle ignorance des temps & des lumières, de vouloir ſe défendre dans ce ſiècle en s'enveloppant de toutes les inſtitutions des ſiècles que nous mépriſons profondément !

Comment juſtifier leur opiniâtre réſiſtance à ſe réunir aux communes ? Les violences, les outrages, les haines terribles qui en ont été la ſuite, ne ſont-elles pas leur ouvrage ? Peut-on s'étonner après ces événemens, que les communes n'aient vu dans la nobleſſe & le clergé que des hommes, dont la haine étoit d'autant plus dangereuſe, pour l'avenir, qu'elle avoit été plus impuiſſante à préſent ? Dans

ces circonſtances, former de ces hommes, deux ordres, ou un ſeul ordre ſéparé; les déclarer partie intégrante de la légiſlation; laiſſer dans leurs mains un très-grand pouvoir; ce n'étoit pas ſe réconcilier avec des ennemis calmés, c'étoit les déchaîner après les avoir outragés, c'étoit leur aiguiſer des armes pour la vengeance.

Enfin, plus on réfléchit ſur ce qui s'eſt paſſé, plus on incline à croire que les communes emportées par les événemens & les paſſions, ſe ſont trouvées dans ces conjonctures terribles, où il eſt trop difficile, & même dangereux, de faire tout ce qui ſeroit mieux.

Même en convenant que la ſéparation des ordres eſt en général une bonne loi dans une monarchie, on doutera beaucoup, ſi cette loi étoit convenable dans ce moment à la nôtre; & ſi nous ne devons pas revenir lentement à cette inſtitution, au travers du temps & guidés par l'expérience; comme on revient des paſſions à la raiſon, par une longue ſucceſſion de ſentimens plus modérés.

Mais ce que l'on conclura nettement, c'eſt qu'il n'appartient point à la nobleſſe & au clergé de ſe plaindre d'un anéantiſſement, qu'ils ont eux-mêmes provo-

qués avec une imprudence incroyable : que diroit-on d'un laboureur, qui oseroit murmurer de ne point recueillr de bon grain, après avoir semé de l'yvraie ? Il est permis à quelques politiques de blâmer l'anéantissement de toute distinction dans une monarchie; mais telle a été la conduite de la noblesse & du clergé, qu'ils sont comptables, envers la nation, des maux mêmes, qu'ils ont forcé les communes à leur faire.

Amis de la paix, vous ramenerez bien des esprits, vous terminerez bien des disputes en faisant envisager sous ce point de vue, l'unité du corps de nos représentans, & sans décider de ce qui est bon à la monarchie en général, contentez-vous de montrer ce qui convenoit peut-être dans ces circonstances à la nôtre.

Examen de l'institution d'une chambre unique de Représentans.

Cependant ne croyez pas que l'institution d'une chambre unique soit aussi dangereuse qu'on a voulu le dire; la nature, & le caractère, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'une assemblée législative, dépendent principalement de la durée du pouvoir de ses membres ; & peut-être qu'en bornant la durée de chaque législature à deux années, on a plus fait pour tempérer l'ambition si redoutée d'un corps législatif unique, que si l'on avoit institué une seconde cham-

bre,(*) en prolongeant le pouvoir des repréſentans juſqu'à ſix ou ſept années ; & bien loin de craindre l'ambition de la chambre

---

(*) Pour contenir les paſſions qui doivent naître & fermenter dans le foyer d'un grand Corps tel qu'une Chambre unique, quelques perſonnes propoſoient l'inſtitution d'un Sénat, dont les places ſeroient à vie.

Une telle inſtitution, loin de remplir ſon objet, ſeroit évidemment dangereuſe ; des Sénateurs à vie, n'ayant plus rien à eſpérer ni à craindre de la Nation, ſe jetteroient infailliblement du côté du Monarque, qui pourroit ſe les attacher par de grands dons & par de plus grandes eſpérances.

Cette inſtitution ſeroit donc une force enlevée à celle de la Nation, pour l'ajouter à la force du Monarque ; elle produiroit l'un de ces deux effets :

Ou le Sénat à vie attaqueroit, de concert avec le Monarque, la chambre des Repréſentans par une corruption ſourde, ou la chambre des Repréſentans attaqueroit, par la force des lois, les Sénateurs corrompus.

Le premier cas ſeroit très-vraiſemblable & très-dangereux ; le ſecond, ne le ſeroit pas moins : quand les différens pouvoirs politiques ne peuvent ſe balancer par leurs paſſions mêmes, & qu'ils ſont obligés de recourir à l'autorité des lois, le combat eſt très-dangereux, & les lois mêmes ont déjà reçu une atteinte preſqu'irréparable : quels moyens ſûrs, prompts & doux, pourroit-on établir, pour accuſer, juger, & punir les prévarications des Sénateurs à vie, ſur-tout quand ces prévarications ſeroient devenues générales ?

On doit bien remarquer à ce ſujet, qu'en formant une conſtitution, on doit toujours prévoir la corruption des hommes, & ne jamais compter ſur les vertus, qui ne ſont point un effet de l'intérêt même de leurs paſſions.

D'autres politiques avoient placé le contre-poids d'une chambre unique, dans l'inſtitution d'une ſeconde chambre, ſous la forme d'un Sénat, dont les places ſeroient à temps.

Un tel corps ne formeroit jamais un contre-poids

unique de nos repréſentans, je craindrois bien davantage leur indifférence.

Ce n'eſt point ſur l'Aſſemblée nationale que nous voyons aujourd'hui, qu'il faut ſe former une idée de celles qui ſuivront; nous avons vu celle-ci agitée de paſſions violentes, & de mouvemens extraordinaires, & je ne redoute pour les autres, que les petites paſſions & la langueur dans tous les mouvemens, d'où peut réſulter l'indifférence, le pire danger pour la liberté civile.

Je vais tâcher d'expliquer mes idées ſur ce ſujet.

Tout citoyen, membre d'un corps par-

ſuffiſant dans la conſtitution Monarchique; il ſeroit, par ſa nature même, toujours confondu avec celui des Repréſentans; ils ne formeroient enſemble qu'une chambre unique renforcée.

Si chaque membre de ce corps ſe conſidère & s'eſtime davantage, comme Sénateur, il ſera animé de l'intérêt d'être nommé une ſeconde fois; & de là ſuit la néceſſité de ménager les Repréſentans de la Nation, où ſont ſes Électeurs.

Si chaque Sénateur ſe conſidère plutôt comme membre des Communes que comme Sénateur, il ſentira bien plus l'intérêt de favoriſer les entrepriſes d'un corps, dont lui & ſes enfans feront toujours, que de remplir les devoirs de Sénateur qui ne durent qu'un moment, & de ſoutenir la prérogative Royale dont un autre jouit.

Enfin, pour ſe réſumer: l'inſtitution d'un Sénat à vie, donneroit trop de force au pouvoir exécutif, & celle d'un Sénat à temps ne tempèreroit point aſſez la force du Corps légiſlatif. La première inſtitution ſeroit dangereuſe, & la ſeconde pour le moins inutile.

ticulier inſtitué dans la grande ſociété générale, peut être animé de trois intérêts fort diſtincts ; l'intérêt de l'*homme*, l'intérêt de *corps*, & l'intérêt de l'*état*.

L'intérêt de l'*homme*, qni dépend de ſa conſtitution phyſique & de ſes habitudes morales, ſe réduit, dans la ſociété civile, à chercher ſon bonheur, ſoit dans les richeſſes, ſoit dans le pouvoir, ſoit dans l'eſtime publique, ſoit dans l'exemption de toute paſſion, ou le repos.

L'intérêt de *corps* incite chacun de ceux qui en font partie, à ſeconder les paſſions de l'*homme*, par tous les moyens qu'on peut tirer de ſon corps ; auſſi quand ce corps eſt très-puiſſant, & quand les membres y ſont attachés pour toujours, ou pour long-temps, le parti qu'ils en peuvent tirer eſt ſi grand, que chacun confond alors l'intérêt de l'*homme* avec l'intérêt de corps.

Enfin, l'intérêt de l'*état* ſe meſure dans tous les cœurs, ſur les moyens que la conſtitution de l'état préſente à chacun pour s'y rendre heureux : quand les intérêts de l'*état* coincident, pour ainſi dire, avec les intérêts de l'*homme*, & les intérêts du *corps*, & que tous les trois tombent ſur les mêmes points, il réſulte de cet accord la plus grande force mo-

rale qu'il ſoit poſſible de donner à des citoyens.

Mais, ce chef-d'œuvre de ſageſſe eſt bien rare; preſque toujours, au contraire, les intérêts de l'*homme* & les intérêts de *corps* contrarient les intérêts de l'*état*; & ce qui arrive de plus heureux dans nos gouvernemens, eſt d'inſtituer les corps & l'état, de manière que n'étant pas oppoſés par leur nature même, ils puiſſent du moins accorder ſouvent leurs intérêts, & ne ſe combattre jamais à outrance: c'eſt à peu près cet état moyen qu'on peut obſerver dans nos meilleurs gouvernemens connus. L'harmonie complète des intérêts de l'*homme*, du *corps* dont il eſt membre, & de l'*état* dont il eſt citoyen, ne peut s'obſerver encore nulle part.

Il ſeroit très-facile de faire l'application de ces idées à nos parlemens de France, dans leſquels des magiſtratures inamovibles & héréditaires, exerçant de très-grands pouvoirs, avoient entiérement confondu les intérêts de chaque homme, avec ceux de ſon corps, en les oppoſant en même temps aux vrais intérêts de l'état.

On pourroit auſſi conſidérer le parlement d'Angleterre, compoſé d'une chambre, où les pouvoirs ſont inamovibles,

&

& d'une autre où ils durent ſept ans & peuvent ſe renouveler encore ; on verroit que l'intérêt de ces deux corps par l'importance & la durée de leurs pouvoirs, abſorberoient tous les intérêts particuliers de leurs membres, & combattroient ſans ceſſe les intérêts de l'état, ſi l'on n'avoit eu l'art de les inſtituer de manière à ſe combattre l'un l'autre, & à ſoutenir l'état par ce combat même.

Mais ce n'eſt pas de cela qu'il s'agit ici, & je ne cherche qu'à déterminer le genre & le degré de paſſion, qui animera nos Aſſemblées nationales ; & d'abord on ne ſauroit nier que l'intérêt propre du corps légiſlatif ne doive être très-foible dans le cœur de chaque membre. Se voyant dans ce corps pour deux années ſeulement, & dans l'état pour toujours, nul ne pourra balancer entre l'intérêt de l'un & celui de l'autre.

Qu'importe, en effet, de travailler péniblement à l'accroiſſement du pouvoir d'un corps, où peut-être on ne rentrera plus ? quel eſt l'intérêt de ſe donner des maîtres, qui peuvent toute votre vie vous opprimer, comme ſujets, dans la foible eſpérance de partager, encore quelques momens, ce pouvoir avec eux comme député ? Non, ce calcul n'eſt pas dans le

cœur humain, & l'expérience a toujours prouvé que l'extrême briéveté d'un pouvoir auquel tous peuvent prétendre, tarit dans ſa ſource, l'ambition de chacun. Les paſſions qu'on traite d'inſenſées, ne laiſſent pas d'avoir un calcul très-juſte & une ſorte de ſageſſe ; elle conſiſte à tâcher de meſurer, à peu près, les travaux ſur les jouiſſances ; & quand la diſproportion eſt trop grande, comptez que les ſentimens reprennent leur niveau, & le cœur reſte calme.

Après avoir vu que l'intérêt de *corps* ſera très-foible dans chaque membre de l'Aſſemblée nationale, voyons quelle ſera l'influence de l'intérêt de l'*homme*.

On conviendra que ſi par notre conſtitution nouvelle, le Roi ne peut point armer l'intérêt de l'*homme* contre l'intérêt du corps légiſlatif, ce corps à ſon tour, n'ayant ni argent à donner ni places à promettre, ne peut eſpérer aucun ſecours de la paſſion dominante de chaque homme.

Et quant à la paſſion la plus énergique, le déſir de l'eſtime, & l'amour de la gloire, il n'appartient ni au Monarque, ni à l'Aſſemblée nationale de la ſatisfaire ; elle n'attend rien que des faveurs de l'opinion publique ; & remarquez encore que ce déſir de gloire s'affoiblira, à meſure que

les objets traités dans l'Aſſemblée nationale, deviendront moins importans & plus minutieux.

L'intérêt particulier de chaque membre ne s'unira donc point, ou ne s'unira que foiblement à l'intérêt de *corps*, déjà foible en lui-même : mais que devons-nous attendre de l'intérêt de l'*état*, & quelle ſera ſon énergie ? je l'ignore encore : & juſqu'à l'établiſſement des lois de l'éducation, des fêtes nationales, & ſur-tout des lois rémunératoires, on ne peut, je crois, rien prononcer ſur le degré d'intérêt que chaque François concevra pour la patrie.

A ne conſidérer que la conſtitution politique même, ſon plus grand défaut, peut-être, eſt d'affoiblir trop l'intérêt d'état & l'énergie des paſſions utiles, par l'anéantiſſement total des diſtinctions, & par l'extrême abréviation de la durée de tous les pouvoirs.

Je ſuppoſe en effet, d'après toutes les apparences, que la France ſoit réglée à l'avenir ſur le plan de la paix, autant qu'elle l'étoit autrefois ſur celui de la guerre, & des tracaſſeries étrangères ; je ſuppoſe encore, que nos lois fiſcales, civiles, criminelles & militaires ſont achevées ; il s'en faudra bien alors, que nos Aſſem-

blées nationales présentent ces grands intérêts qui nous transportent aujourd'hui ; il faut même espérer qu'elles seront bornées aux détails économiques de l'administration d'une grande famille ; & malheur à nous, s'il en arrivoit autrement !

Mais quand nous serons parvenus à ce point où nous devons tendre rapidement, & que notre situation enfin sera fixée ; je demande quelle sera la passion énergique & générale que les François pourront tirer du sein de leur constitution même.

Il ne faut point juger du peuple par ce moment de mutinerie, d'audace & d'ivresse de l'égalité : quand le calme sera rétabli, vous verrez les citoyens pauvres, les citoyens riches, & même les citoyens nobles reprendre insensiblement dans l'état le degré que leur assigne l'opinion fortifiée de l'habitude ; à-peu-près comme des liqueurs d'une pesanteur inégale, se mêlent dans une forte agitation, mais se séparent dans le repos, & se replacent selon leur pesanteur spécifique ; alors ce peuple dont on craint tant aujourd'hui les excès, contractera insensiblement la plus profonde indifférence pour ses assemblées biennales, où il ne verra qu'une distraction incommode, bien plutôt que

l'exercice d'une grande puiſſance : trouvant dans les lois des barrières contre la licence, ſans puiſer dans la conſtitution des ſentimens vifs pour la liberté ; ce peuple ne tirera que de lui-même ſes paſſions bonnes ou mauvaiſes, utiles ou dangereuſes.

Quant aux citoyens, d'une claſſe plus relevée, quelle ſera leur paſſion ? Sera-ce l'ambition de ſervir l'état dans l'Aſſemblée nationale ? Penſe-t-on que l'ame même la plus active, ſoit fort tourmentée du deſſein d'abandonner ſa province, ſes amis, ſes parens, ſa famille, & de ſe tranſporter dans une terre qui lui eſt étrangère, pour y traiter le plus ſouvent des détails purement économiques de l'intérieur du royaume, avec une aſſiduité fatiguante, & l'eſpoir tout au plus d'une eſtime partagée avec pluſieurs autres ; eſtime même à peine acquiſe, qu'elle ſera effacée par le paſſage de la foule des nouveaux repréſentans, qui ſe plairont à chaſſer devant eux, comme de la pouſſière, la mémoire & les ſervices de leurs dévanciers.

Trouvera-t-on dans les ſimples municipalités, & les petites aſſemblées provinciales, un reſſort plus puiſſant ? Je ne le crois pas : des pouvoirs ſi bornés par leur durée, & par leurs objets, pourront-ils former un principe de paſſion énergique

& publique ? Et n'eſt-il pas à craindre que dans cette indifférence, les ames actives & fortes, ſe repliant ſur elles-mêmes, & dédaignant de s'appliquer au gouvernement, ne l'abandonnent à ces petits intriguans ſubalternes, à ces fripons de toutes les claſſes, qui ne ſavent qu'acheter les autres, ou ſe vendre eux-mêmes (*).

(*) L'Aſſemblée Nationale a redouté l'eſprit des Provinces, & c'eſt pour l'anéantir qu'elle a voulu morceler le Royaume, & donner de nouveaux centres à toutes les opinions & de nouvelles directions à toutes les habitudes : cette entrepriſe hardie, dans tous les temps, peut, ſelon quelques bons citoyens, devenir funeſte dans celui-ci : c'étoit le moment, diſent-ils, de planter à la hâte, un clou dans cete roue emportée par un mouvement trop rapide, & ce n'étoit pas celui de l'augmenter beaucoup plus.

Ils ajoutent : ſi l'eſprit des Provinces ſembloit ſi dangereux, pouvoit-on eſpérer, qu'elles ſe ſoumettroient à une diviſion qui anéantit cet eſprit ? & ſi l'on a compté ſur leur ſoumiſſion, l'eſprit des Provinces étoit-il donc ſi dangereux ?

Ces hommes prétendent qu'au lieu de briſer en morceaux ce reſſort ancien, formé par l'attachement des François à leur Province, il falloit au contraire ſe faire un art de le fortifier en le dirigeant vers un centre commun, le bien de la France entière. Il falloit, diſent-ils, former un patriotiſme général de tous ces patriotiſmes particuliers ; alors on n'innovoit preſque rien : mœurs, uſages, habitudes, préjugés, tout étoit conſervé, & l'édifice des Municipalités, cet édifice ſi déſiré, & le dernier aſile de la Nation égarée, ſe ſeroit élevé ſans peine, comme ſans délai, ſur des fondemens reſpectés & chéris. La main du dernier ouvrier, diſent toujours ces mêmes hommes, ſuffit pour démolir : mais le ſeul génie de l'architecte ſait édifier : & quelle ſituation affreuſe de

En un mot, qu'on l'examine bien ; l'objet propre de notre conſtitution nouvelle paroiſſant être la tranquillité qui naît de l'égalité, il s'agit de ſavoir, ſi dans une monarchie, & chez un grand peuple, d'un caractère actif, inquiet & léger, cette conſtitution ſera aſſez forte pour changer ſon caractère, ou ſi ſon caractère ne ſera pas aſſez fort pour faire changer la conſtitution.

Il s'agit de ſavoir, ſi la conſtitution, en le conduiſant à l'indifférence, n'offrira pas des moyens au monarque pour le ramener au deſpotiſme, ou ſi ſon caractère en le précipitant vers des nouveautés, ne ruinera pas la liberté même.

Je ne puis m'empêcher de faire, en paſſant, une réflexion ſur ce ſujet : j'ai toujours entendu avec étonnement reprocher à la conſtitution Angloiſe, comme des défauts, ce qui me ſembloit des moyens de ſalut & des principes de force.

Je partois de ce point de morale pratique, qu'il ne faut point conduire l'homme au bien-être par le repos, mais à l'eſ-

---

voir nos Députés établir des diſputes interminables aſſis ſur des débris qui nous écraſent.

Je ne ſais ſi ces hommes ont raiſon, mais leurs plainte & leurs craintes ſont bien excuſables.

pérance du repos, par le mouvement continu d'une paſſion utile : en appliquant enſuite, comme on le doit, ce principe aux grandes ſociétés civiles, je voyois dans la conſtitution Angloiſe l'énergie des paſſions excitées, tantôt par l'ambition d'obtenir dans la chambre des communes, un pouvoir d'une aſſez longue durée, tantôt par l'amour de la patrie & de la liberté, que les craintes d'une corruption toujours exagérée, alarment vivement, tantôt enfin par l'eſpérance d'une pairie inamovible & héréditaire.

Je voyois encore tous les corps qui compoſent ce gouvernemen, dans un choc ſouvent violent; mais de ce choc même réſultoit un état de compreſſion mutuelle, qui augmentoit le reſſort de chacun; enfin, je voyois toutes ces paſſions ſe changer fréquemment en patriotiſme ſublime par les rivalités entre l'Angleterre & la France; en un mot, ce corps me ſembloit auſſi animé que vigoureux, ſes combats même prouvoient ſa force, & tout, juſqu'aux vices de quelques particuliers, ſembloit être combiné pour le maintien de la liberté publique.

Je dirai encore quelques mots ſur ce ſujet.

Il n'y a guère que trois manières de

conſerver un gouvernement libre, ou par la vertu des citoyens, ou par l'oppoſition, & le combat des paſſions dangereuſes, ou par l'oppoſition de la vertu de quelques-uns avec les paſſions nuiſibles de tous les autres.

De ces trois modes d'inſtitutions politiques, le premier eſt entièrement chimérique, puiſqu'il conſiſte à faire d'honnêtes gens de tous les citoyens : ce n'eſt pas dans le temps où nous ſommes qu'il faut y penſer.

Le ſecond mode d'inſtitution ne ſuppoſe que des hommes vicieux, qui ſe combattent les uns les autres. Il eſt plus applicable à la foibleſſe humaine, & ſur-tout à l'état du genre humain dans l'Europe moderne.

Enfin, la troiſième méthode conſiſte à former de la vertu une paſſion dans le cœur d'un grand nombre de citoyens & à maintenir ſans ceſſe le gouvernement, en oppoſant cette paſſion utile, aux efforts des paſſions dangereuſes. Ce mode d'inſtitution eſt le chef-d'œuvre de la politique, & la ſeule perfection où nous puiſſions prétendre.

Juſqu'à préſent il n'y a rien dans nos lois nouvelles qui rempliſſe la ſeconde inſtitution, & la troiſième encore moins;

on n'y voit rien qui faſſe balancer entre elles les paſſions dangereuſes, ni rien qui puiſſe faire de la vertu une grande paſſion publique. Notre immenſe vaiſſeau eſt à peu près achevé, mais où ſont les vents qui peuvent le pouſſer à ſon terme ?

J'oſe le redire, les paſſions & l'ame capables d'animer le corps de ce grand empire, d'une vie uniforme & ſoutenue, on peut encore, au défaut des lois politiques, les trouver dans les lois de l'éducation, dans les inſtitutions ſur les mœurs, dans les fêtes publiques, & ſur-tout dans l'art de diſtribuer des récompenſes. Raſſurons-nous donc & croyons que nos aſſemblées nationales ſauront bien retrouver ces grands principes où ils ſont, pour les appliquer à notre conſtitution, où ils ne ſont pas. Voici ſeulement tout ce que j'en veux conclure; c'eſt que les alarmes qu'on a voulu nous donner ſur l'ambition & l'efferveſcence paſſionnée de nos aſſemblées nationales réduites à une chambre unique, ſont ſi fauſſes, que les craintes oppoſées me paroiſſent beaucoup plus fondées ; & que ſi notre conſtitution eſt menacée, c'eſt par le défaut des grandes paſſions & non par leur excès.

XIII.

De l'eſprit de ſuite dans les aſſemblées nationales.

Une erreur ſenſible, à mon avis, au ſujet de l'inſtitution d'une chambre unique des repréſentans, eſt de lui ſuppoſer un grand eſprit de ſuite & d'union, d'une légiſlature à l'autre. On a voulu croire que de deux en deux années, cette chambre communiqueroit à ſes ſucceſſeurs, comme un héritage reſpecté, ſes projets à ſuivre, ſes décrets à ſoutenir; & ceci a été l'un des plus puiſſans argumens contre le *veto ſuſpenſif*; quelle ſera, diſoit-on, la valeur de ce *veto* contre trois aſſemblées dont les deux dernières ajouteront l'eſprit d'obſtination, qui fait ſoutenir une mauvaiſe loi, à l'eſprit d'imprudence ou d'ambition qui la fit propoſer par la première?

Mais il me ſemble qu'à bien conſulter le cœur humain, il doit arriver préciſément le contraire. Des Sénateurs permanens, inamovibles & héréditaires contractent un eſprit de corps & de ſuite, qui fait le caractère propre de leur ambition; mais quand le corps ſeul eſt permanent, & que l'amovibilité eſt dans tous les membres, l'eſprit de corps n'eſt qu'une ombre qui n'a pas même le temps de ſe former dans la courte durée de chaque aſſem-

blée ; ces chambres qui composeront les diverses législatures, n'auront rien de commun que le nom ; la vanité de mieux faire, deviendra une sorte de jalousie qui les fera pencher à penser & faire autrement, bien plutôt qu'à imiter ; loin de s'approprier les projets d'ambition, ou de lois de leurs prédécesseurs, leur gloire sera de les effacer par d'autres projets & d'autres lois ; & dans le combat qui s'établiroit par un *veto* entre le Roi & l'Assemblée nationale, je suis convaincu que les assemblées suivantes seront en général plus favorables au *veto* du prince qu'au projet de loi d'une assemblée rivale. Ainsi, dans l'institution d'une chambre unique, où quelques politiques n'ont craint que l'excès de sa force avec des Rois foibles, j'ose penser que l'excès de sa foiblesse avec un prince habile, seroit cent fois plus dangereux.

XIV.

Du tribunal pour juger les accusations capitales.

On vous objectera souvent, contre l'institution d'une chambre unique, l'impossibilité de trouver un tribunal équitable pour juger les accusations capitales. Si l'on prend ce tribunal, vous dira-t-on, dans l'Assemblée nationale, l'accusateur alors devient juge. Le formera-t-on hors du sein de l'assemblée ? Quelque part qu'on

le prenne, l'accuſateur paroîtra ſi puiſſant, & le tribunal ſi dépendant, qu'il ne ſera plus poſſible de conſerver l'opinion de l'équité dans les jugemens.

Dans toutes ces objections, ces politiques ſemblent ſe créer des monſtres pour avoir le plaiſir d'en paroître dévorés : on ne doit point conſidérer l'accuſation d'une Aſſemblée nationale, comme celle d'un particulier ; quand un homme ſe rend accuſateur, il eſt un ; il n'a qu'une ame, qu'un eſprit ; c'eſt l'intérêt de la vengeance ou du dédommagement : mais quand une grande aſſemblée eſt accuſatrice, à moins que le délit ne ſoit auſſi criant qu'évident, l'accuſation n'eſt jamais que le réſultat de la pluralité, & d'une pluralité toujours plus foible à meſure que le délit eſt moins grave ou plus douteux : combien de membres après avoir rejeté tout haut cette accuſation dans leur opinion, & par leur ſuffrage, continueront à la déſapprouver au fond de leurs cœurs : aſſurément on ne peut pas dire que ces hommes faſſent partie dans l'accuſation intentée au nom de l'Aſſemblée nationale ; & ils peuvent être juges ſans inconvéniens.

D'ailleurs, l'intérêt véritable d'une Aſſemblée nationale eſt de trouver celui

qu'elle accuſe, innocent, au lieu que l'intérêt du particulier accuſateur, eſt preſque toujours de le trouver coupable.

D'après ces idées, eſt-il donc bien difficile de former dans le ſein de l'Aſſemblée nationale, un tribunal équitable aux yeux même de l'accuſé, en admettant ſimplement, & dans une très-grande étendue, la liberté des récuſations?

X V.

Du pouvoir de corriger la conſtitution.

Amis de la paix, quand on vous parlera de notre nouvelle conſtitution, bornez-vous aux grandes difficultés, & mépriſez les petites ; avec les hommes qui ne ſavent faire que de petites difficultés, les grandes réponſes ne ſont jamais entendues.

Mais enfin, pour vous mettre à votre aiſe avec tous les eſprits, accordez ſans peine qu'il ſe peut, après tout, que nos nouvelles lois politiques aient pluſieurs vices connus, & encore plus d'inconnus : mais, leur direz-vous, un caractère qui peut effacer tous les défauts de cette conſtitution, c'eſt la liberté qu'elle nous ménage, de les corriger tous.

Remarquez-le bien : la première choſe que ſont tous les légiſlateurs eſt d'enlever au peuple la diſpoſition de l'avenir, ſous

le prétexte de lui aſſurer le préſent ; dans la crainte qu'il ne change le bien en mal, on lui ôte la puiſſance de changer le mal en bien, & c'eſt une grande injuſtice comme une grande faute.

L'injuſtice eſt très-grande, puiſqu'enfin une nation eſt la ſeule ſouveraine d'elle-même ; c'eſt de plus une grande faute, puiſque les abus étant toujours au profit du petit nombre, ne peuvent jamais être véritablement corrigés que par le plus grand.

Auſſi, ce que les hommes ſages doivent d'abord conſidérer dans une conſtitution politique, n'eſt pas tant la manière dont elle règle à préſent l'ordre public, que les reſſources qu'elle ſe ménage pour en réparer le déſordre à venir. La plus grande ſageſſe d'une légiſlation eſt moins peut-être d'établir le bien, que de préparer d'avance les remèdes pour les maux qui naîtront du bien même.

Il me ſemble que notre conſtitution offre cet avantage, & nous en jouirons peut-être plus qu'aucun peuple libre du continent de l'Europe. Les Anglois même, faute d'avoir bien placé les idées de la ſouveraineté, ont ſoumis la nation à leur parlement, qu'ils regardent comme le vrai *ſouverain* ; & confiant le pouvoir de cor-

riger au même corps qui a l'intérêt d'abuſer, il arrive que la nation qui ſe plaint, règne quelques jours, & que cinq ou ſix cents citoyens dont elle ſe plaint, règnent ſept ans & même toujours.

Notre conſtitution en proclamant cette vérité fondamentale, de la ſouveraineté de la nation, en abrégeant enſuite la durée du pouvoir des repréſentans, a rapproché tous les pouvoirs de leur véritable ſource, & du moins celui de corriger les abus, reviendra ſans ceſſe dans les mains du peuple qui les ſouffre.

X V I.

Amis de la paix, quand vous aurez montré à tous ces eſprits inquiets ou prévenus, qu'il eſt bien téméraire de condamner une conſtitution politique avant ſon épreuve ; qu'en jugeant même des effets de notre conſtitution nouvelle, autant que la ſimple ſpéculation peut le permettre, elle n'aura point les inconvéniens qu'on annonce ; qu'enfin, en ſuppoſant tous les défauts, on doit ſe raſſurer par l'heureux pouvoir qu'elle a ménagé à la nation de les corriger tous ; vous pourrez, après ces réflexions, eſſayer ſur les eſprits le moyen le plus efficace, celui de l'intérêt propre.

Tâchez

Tâchez de ramener doucement les détracteurs de quelque ordre qu'ils ſoient, à comparer ce qu'ils étoient à ce qu'ils pourront être, & je doute qu'avec un peu d'attention ils ne finiſſent par calmer leur ame trop aigrie.

Je ne ſuis point aſſez inſenſé pour prétendre que vous conſolerez de leurs pertes les courtiſans & les grands ſeigneurs, ou nos évêques & nos abbés commendataires, nos fermiers, nos receveurs généraux, nos intendans, nos magiſtrats ; quels dédommagemens faire enviſager à ces gens-là ? comme ils n'étoient tout qu'autant que la nation n'étoit rien, il eſt clair, qu'ils ne feront rien, quand la nation ſera quelque choſe : dans toute révolution excitée par les excès du deſpotiſme, & de ſon affreux cortége, il eſt indiſpenſable que la joie publique faſſe verſer des larmes à ceux qui rioient auparavant des pleurs de tout le monde.

Amis de la paix, laiſſez donc les hommes de cette eſpèce, & n'entreprenez jamais de les appaiſer, ni par les idées de juſtice, ni par l'image de la liberté : le malheur de ceux qui ont exercé le pouvoir arbitraire, eſt d'être avili au point de ſupporter plus péniblement l'égalité que la ſervitude ; ils aimeront mieux obéir tou-

jours aux fantaiſies de quelques-uns, que de ne pouvoir jamais faire obéir les autres aux leurs.

Tout ce que vous pouvez faire, hommes ſages & indulgens, & ce que vous ferez ſans doute, c'eſt de ménager & de plaindre ces hommes que leur naiſſance, leur éducation, leurs habitudes, leurs préjugés rendent aujourd'hui ſi malheureux : mais après eux, il eſt peu de citoyens à qui vous ne puiſſiez montrer les plus conſolantes reſſources dans l'ordre qui va naître.

De l'intérêt de la nobleſſe.

Je me figure, par exemple, que vous êtes au milieu des nobles de votre province ; & vous leur dites : qu'êtiez-vous donc ſous ce gouvernement que vous pleurez ? Les premiers jouets de quelque grandes familles qui vous comptoient pour rien ; & toute votre gloire conſiſtoit à peine à reſtituer loin de la cour à quelques inférieurs, les mépris dont elle vous avoit accablés : obligés de ramper, l'argent à la main, devant des valets & des courtiſanes, quels honneurs, quelle fortune attendiez-vous donc de ce gouvernement ſi regretté ? Vos préjugés vous bornoient à la profeſſion militaire ; & vous maudiſſiez tous la profeſſion militaire ; du ſein de Verſailles, la Cour vous envoyoit des enfans deſpotes, qui ſous le nom de colonels

venoient tyrannifer tous les hommes & même les vieillards de la nobleffe militaire : cet abfurde renverfement de l'ordre en faifant rire l'Europe, vous arrachoit des pleurs de honte & d'indignation; votre honneur fe flétriffoit, votre raifon étoit dégradée, & vous rougiffiez de votre aviliffement.

Quelles plaintes ne formiez-vous pas contre les miniftres ? Quels mépris n'aviez-vous pas pour vos généraux ? Que de cris s'élevoient contre votre difcipline militaire, puérile, fouvent aviliffante, toujours verfatile, & fous le prétexte de la plus fervile obéiffance, étouffant la fierté du courage & la délicateffe de l'honneur ?

Telle étoit pourtant votre profeffion unique : que regrettez-vous donc ? feroit-ce le pouvoir de tourmenter ceux que vous appeliez vos vaffaux ? Regrettez-vous la liberté de dévafter leurs propriétés pour le plaifir d'affaffiner quelques animaux? Eft-ce l'idée d'égalité d'une poignée d'inférieurs qui vous défole ? Mais pourquoi l'idée de l'abaiffement de tant de fupérieurs infolens, ne vous confole-t-elle pas ? Quoi donc ! aimez-vous mieux recevoir des affronts, que d'être privés du pouvoir d'en faire, & trouvez-vous la tyrannie fi douce, que vous deviez l'a-

cheter par votre eſclavage ? Et comment pouvez-vous parler ſincèrement de votre conſidération paſſée, ſous ce gouvernement, où la richeſſe dominant tout, la nobleſſe ne pouvoit s'enrichir qu'en s'aviliſſant à ſes yeux même ? Ne voyez-vous pas qu'un peu de vanité peut-être vous trompe en ce moment, & qu'en contemplant les décombres de quelques grandes familles de la Cour, vous croyez y découvrir les vôtres ? Ah ! voyez plutôt dans ces décombres, des matériaux pour votre élévation future : que vous connoiſſez peu les hommes, puiſque ce mot *d'égalité* vous fait peur ! quand même ils ſeroient aſſez éclairés pour la reconnoître, ils ne ſeront jamais aſſez ſages pour l'établir ; & quelque baſe qu'ils lui donnent dans leur théorie, comptez que leurs actions ſauront bien la rendre chimérique : il ſe paſſera des ſiècles entiers, ſoyez-en bien ſûrs, avant que le caractère de la *nobleſſe* ſoit effacé de l'opinion publique : & retenez bien ceci, nobles du royaume, ſi vous & vos enfans prenez ſoin d'ajouter, à cet éclat factice de la nobleſſe, le prix réel de quelques talens, de quelques vertus, & ſur-tout de l'affabilité, non jamais il n'exiſtera d'égalité entre le peuple & vous : compterez-vous pour un malheur, la néceſ-

ſité impoſée à vos enfans de valoir quelque choſe, pour être quelque choſe, & d'orner leur nobleſſe par le mérite ? Etiez-vous donc heureux par leurs vices, & craignez-vous de l'être moins par leurs vertus ? leur preſcrire la loi d'être utiles n'eſt-ce pas leur commander le bonheur de leur famille & le vôtre ?

Intérêt du clergé.

Amis de la paix : vous aurez beaucoup plus de peine à calmer l'ame des miniſtres de la religion irrités de toutes ces atteintes qu'ils appellent des attentats; ce voile qu'on diſoit ſacré & qui durant tant de ſiècles a couvert tant de paſſions & d'intérêts humains, eſt tout à fait déchiré; ménagez ceux qu'il couvroit, & ne paroiſſez porter ſur tous ces objets que des regards circonſpects & douteux; demandez doucement à ces hommes qui ſe plaignent d'avoir été dépouillés, laquelle de ces deux queſtions devoit être examinée la première : l'une, ſi la nation dépouille à préſent le clergé; l'autre, ſi le clergé n'a pas autrefois dépouillé la nation ? (1)

(*) *Le Clergé*, dit Monteſquieu, *recevoit tant*, *qu'il faut que dans les trois races on lui ait donné pluſieurs fois tous les biens du royaume*; auſſi le clergé a-t-il toujours éprouvé le ſort des cauſes violentes : l'excès dans les dons a conſtamment produit l'excès dans les reſtitutions.

Vous pouvez encore leur dire; les conſeils de votre religion ne vous preſcrivoient-ils pas l'abandon de ces biens dont vous réclamiez la propriété, & pouviez-vous invoquer les lois qui protégent les richeſſes, ſans démentir l'évangile qui les proſcrit? Vous nous avez mis dans une ſituation telle, qu'il falloit refuſer de vous écouter, ou ceſſer de vous croire : & convenez que ſi le décret dont vous vous plaignez eſt une injuſtice aux yeux des lois civiles, vos murmures contre ce jugement feroit un vrai ſcandale aux yeux de notre religion.

Vous aſſurez que la religion catholique eſt perdue : comment cela ſe peut-il, quand la religion chrétienne eſt raffermie? La baſe de cette religion divine, n'eſt-elle pas l'amour de Dieu & des hommes? & n'eſt-ce pas l'affermir que d'en éloigner l'intolérance & la ſuperſtition, qui nous avoient fait aſſez haïr les hommes, pour ne plus aimer Dieu.

Vous dites que les miniſtres de la religion doivent être puiſſans & conſidérés pour le bien de l'état même : & vous avez raiſon ; mais ils doivent être puiſſans par leurs exemples, & conſidérés par leurs vertus : ces deux ſources véritables de reſpect & de puiſſance étoient taries ; maintenant il ne tient qu'à vous de les faire couler.

Vous vous plaignez de n'être plus comptés pour rien dans le gouvernement : mais quoi ! ne vous laiſſe-t-il pas la direction du reſſort dont vous dites vous-mêmes que l'énergie eſt ſupérieure à celle de tous les autres ? Le gouvernement nomme des magiſtrats pour infliger des peines temporelles, mais c'eſt à vous qu'il laiſſe le ſoin terrible & délicat de répandre dans les ames les eſpérances & les craintes qui rempliſſent un avenir infini : la nation s'eſt chargée de faire des lois pour ſuppléer la morale humaine ; & c'eſt à vous qu'elle a confié le dépôt de la morale divine, où ſe trouve le complément & même le ſupplément de toutes les lois des hommes.

Ceſſez donc vos plaintes, ſi vous voulez qu'on ne croie pas que la vertu vous eſt trop difficile, & que vous êtes forcés d'y renoncer ; car enfin, ſi vous êtes vertueux, vous deviendrez les premiers hommes de l'état ; on a ſeulement déplacé pour vous le pouvoir & l'eſtime ; & ce que vous pouviez atteindre auparavant par l'intrigue & le ſcandale, vous l'obtiendrez à l'avenir par les vertus & la ſimplicité : à ce compte, les honnêtes gens gagnent ce que les méchans perdent : c'eſt à vous maintenant de juger ſi vous devez vous plaindre de vos pertes.

Intérêt de tous les citoyens.

Hommes ſages, dans le ſein même du tiers-état vous trouverez des citoyens inquiets, que vous ferez rougir de leur ingratitude. Se peut-il, vous écrierez-vous, que vous ayez ſi-tôt oublié ce que vous étiez, & ce que vous avez ſouffert ? liſez donc cette déclaration des droits, cette charte de la nature, & ſans vouloir cenſurer ſes défauts, en critiques épineux, ſentez plutôt ſes vérités en bons citoyens & en hommes ſimples. Liſez-la donc & niez après, ſi vous l'oſez, que cet acte régénérateur, d'eſclave mutilé que vous étiez, ne faſſe maintenant de vous un homme tout entier ?

Votre penſée n'appartiendra plus aux yeux d'un cenſeur, ni aux oreilles d'un délateur, elle ne ſera qu'à vous-mêmes & aux lois.

Votre conſcience ſera dans votre cœur & non dans la cervelle d'un fanatique : votre fortune ſera le prix de votre travail, & le gage aſſuré pour vos beſoins ; elle ne ſera plus le prix de l'oiſiveté d'un autre, & la proie de ſes fantaiſies.

Votre liberté, dont les derniers valets & les plus viles maîtreſſes de tout homme puiſſant ſe jouoient, quand ils n'en trafiquoient pas ; votre liberté ſera ſacrée pour le monarque même ; on a mis les lois à la porte de toutes les priſons.

Et ces lois que vous receviez autrefois, comme les juifs recevoient les lois de la divinité, du haut d'une montagne & parmi les éclairs & le tonnerre; ces lois devenues vraiment humaines, feront votre ouvrage même; vous nommerez ceux qui vous les feront; que dis-je? vous les ferez vous-mêmes, quand vos concitoyens vous en jugeront dignes.

Comme vous ferez vos lois, vous choisirez vos magiftrats: on ne verra plus l'infame trafic du droit de vous juger; vos fortunes & vos vies ne feront plus évaluées à prix d'argent, & vendues par un contrat public à des hommes à peine pubères, & qui n'étoient fouvent connus que par l'abus de leur fortune propre, & de leur vie même.

Il y aura un honneur pour vous: & votre eftime fera comptée pour quelque chofe; fans anéantir la nobleffe qui fe croit diftinguée par la feule naiffance, vous en reconnoîtrez une autre qui fe diftinguera par la feule utilité publique; ou plutôt la nobleffe fera ramenée à fa véritable origine, & ce torrent qui avoit caufé tant de dégats dans fon cours, la digue des lois faura le rendre utile en le faifant refluer vers fa fource. Pouviez-vous efpérer tant de biens? & fi quelque

chofe eſt plus étonnant que leur conquête, c'eſt aſſurément la folie qui vous fait diſputer ſur votre conquête même, & l'imprudence qui vous expoſe à perdre le repos de votre vie entière par l'inquiétude d'un moment.

Enfin, Amis de la paix, quand vous aurez épuiſé tous les moyens, il vous reſte à frapper un plus grand coup ſur tous les eſprits : c'eſt la menace & la terreur d'une guerre civile : il ne s'agira plus alors d'écouter avec patience, & de répondre avec calme, il faudra vous livrer à toute l'énergie de votre ame, peindre en traits de feu, les malheurs qui grondent ſur nos têtes, porter l'épouvante dans tous les cœurs, & les ramener à la paix par l'effroi de la plus exécrable diſcorde.

Hommes ſages, devenez Minerve, ſaiſiſſez ſon égide, & préſentez à ces furieux l'image de la guerre civile comme la tête de Méduſe pour les rendre immobiles ; il me ſemble que je leur dirois : malheureux inſenſés, vous reſſemblez à des paſſagers qui s'entre-déchirent ſur un vaiſſeau, pour quelques voies d'eau que les uns veulent boucher à leur manière, & les autres à la leur ; dans un inſtant, paſſagers & vaiſſeau, tout va s'ungloutir dans un gouffre ; car enfin, grands ſeigneurs,

ministres supérieurs de la religion, & vous factieux, conjurés même, s'il est vrai qu'il y en ait; qui que vous soyez enfin, nous ne voulons point examiner votre but, ne parlons que de vos moyens; quels sont-ils pour nous amener à vos vues? La force ouverte? non vous ne le pouvez pas, toutes les forces sont maintenant en action pour la liberté. Est-ce donc la ruse & la finesse? Mais quelle est cette ruse? celle de différer la constitution, d'entasser délais sur délais, de remuer, d'agiter le peuple en tout sens, de le pousser jusqu'à désespérer de tout bien, & de le dégoûter enfin de la liberté par sa licence. Eh bien, nous vous accordons tout; les événemens succéderont selon vos desseins; le peuple se joindra à la populace; il s'armera, il deviendra furieux & se jettera sans distinction comme une bête féroce sur ceux même qu'il regardoit comme ses frères; il attaquera toutes les personnes, dévastera toutes les possessions. Est-ce là ce que vous voulez? Mais vous, nobles de toutes les classes; vous, prêtres de tous les ordres; vous-mêmes, hommes factieux, que deviendrez-vous dans cet affreux tumulte? Ce que vous deviendrez? en pouvez-vous douter? & votre imagination ne vous l'a-t-elle pas mille fois présenté avec terreur?

A l'inſtant où l'anarchie rompant les foibles digues de l'opinion qui l'arrêtent encore, ſe déborderoit en guerre civile, à l'inſtant où l'aſſemblée nationale ſeroit diſſoute & voudroit ſe diſperſer ; à cet inſtant affreux, les premières victimes ſeroient tous les citoyens accuſés ou ſuſpects, nobles ou prêtres, factieux ou conjurés ; les premiers coups de poignards ſeroient pour leur ſein, les premiers flambeaux pour leurs maiſons ; toutes les barrières fermées de diſtances en diſtances d'une extrémité du royaume à l'autre, ne laiſſeroient plus échapper ni l'innocent ni le coupable, & je défie qu'un ſeul député, quel qu'il fût, pût éviter la mort qu'il recevroit, en tournant de loin les yeux vers ſes foyers ; cette exécrable ſcène montreroit à l'univers épouvanté tous les crimes de la richeſſe, & de la puiſſance punis par toutes les fureurs de l'indigence & de la barbarie. O François, François, nobles ou roturiers, miniſtres de la religion ou laïques, grands ou petits, jetez les yeux ſur cet affreux tableau, fixez-les ſi vous pouvez, & dans cette foule qui s'enfuit, qui ſe cherche, qui s'attaque, qui ſe défend ; démêlez, qui ? vos amis, vos parens, vos femmes, vos enfans, vous-mêmes, percés de coups, mêlant votre ſang à celui de vos conci-

toyens, & votre cadavre à leurs cadavres. O concitoyens & amis! (ne vous révoltez pas contre des noms ſi doux,) dites-nous plutôt, comment à ces déchirantes idées, à ces funèbres images nos députés de tous les ordres à l'Aſſemblée nationale ne s'uniſſent pas, ne ſe précipitent pas dans l'unanime vœu d'une conſtitution, dont la ſeule attente eſt mille fois plus dangereuſe que tous ſes défauts? Ceux même qui déteſtent cet ouvrage, comment ne travaillent-ils pas à le conſommer d'une commune ardeur? Ah! qu'ils jurent tant qu'ils voudront, ſa perte, au fond de leurs cœurs, mais que pour prévenir la leur même, ils ſe hâtent de le faire exiſter.

Et nous qui ſommes loin de l'Aſſemblée nationale, nous qui recevons des lois ſans les donner, nous concitoyens de tous les partis, comment la haine, l'orgueil, la vile cupidité & toutes les paſſions honteuſes nous aveuglent-elles au point de ne nous laiſſer appercevoir dans la chute épouvantable de l'Etat, que la ruine des autres, & jamais la nôtre? comment ne voyons-nous pas que la guerre civile arrivant ſur les pas de l'anarchie, marcheroit pêle-mêle ſur tous nos oſſemens, à la lueur de l'incendie de toutes nos maiſons? qui de nous pourroit ſe dire : *ma famille & moi*

nous ſerons exceptés. Hélas ! les ſcélérats & les brigands ſeroient les ſeuls qui pourroient ſe flatter de ſurvivre & de ſurmonter les monceaux de ruines où les honnêtes gens périroient écraſés ?

Comment à l'aſpect de cette anarchie menaçante, les provinces ne ſe liguent-elles pas avec les provinces, les villes avec les villes, les familles avec les familles pour aſſurer par la plus libre circulation, par des dons même, la ſubſiſtance d'une populace qui s'endort au moins quand elle eſt raſſaſiée ?

Comment ne nous accordons-nous pas à calmer avec les plus flatteuſes promeſſes, avec les exhortations les plus ſages, ces ames groſſières, irritées par l'excès de tous les beſoins ; ces ames où toute étincelle peut allumer un incendie, où le ſoupçon ſe tourne en délire, & le moindre mouvement en convulſions & en fureurs ?

Bons Citoyens, ſans doute on vous a dit qu'il y avoit des hommes aſſez inſenſés, aſſez barbares, pour ſe faire de la diſette, ou plutôt de l'opinion de la diſette, le plus meurtrier, le plus affreux des inſtrumens : on vous a dit qu'ils vouloient conduire le peuple à la guerre civile par une famine imaginaire, & de la guerre civile à une oppreſſion réelle.

Hommes ſages, vous ne croirez jamais de telles horreurs ſans des preuves proportionnées à la grandeur du délit : on peut croire aux cruautés réfléchies de Scylla, à la férocité ambitieuſe de Marius, aux crimes de la politique ſanguinaire de Richelieu, aux noirs artifices de Cromwell; on peut croire à tous les monſtres nés de l'ambition raiſonnée du cœur humain; mais doit-on admettre ces monſtres nés de l'abſurdité, & de la folie ? Eſt-ce au milieu des choſes impoſſibles, que les ambitieux vont chercher leurs crimes & leur fortune ? Et quand on ſuppoſe la conception d'un vaſte projet, ne faut-il pas au moins ſuppoſer auſſi le ſens commun à celui qui le forme ? Nous pouvons tous atteſter la malignité du cœur humain qui accuſe ſans preuve ; mais devons-nous affirmer des forfaits ſi inſenſés, qu'ils ne pouvoient devenir dangereux que par la difficulté même de les croire ? . . . . . Mais ſi ces crimes étoient vrais ; ſi ces monſtres exiſtoien , ... bons Citoyens, je ne vous parle point de la dernière peine qu'ils méritent ; je ne la connois pas, mais voici la première : c'eſt de faire avorter par notre ſageſſe & notre conſtance, toutes ces folies barbares : Hercule enfant étouffa

des ſerpens qui s'étoient gliſſés dans ſon berceau : voilà l'image de la France étouffant, écraſant les ſerpens de la diſcorde, qui ſe ſont gliſſés dans le berceau de la liberté.

FIN.